

ECO-REGION

AVENIR

SOLIDARITE



PLANETE

AGIR PLANETE

SOLIDARITE

ECOLOGIE

AUJOURD'HUI

LE PROGRAMME RÉGIONAL

EUROPE ÉCOLOGIE FRANCHE-COMTÉ

SOLIDARITE AVENIR

PLANETE ECOLOGIE

ECO-REGION AGIR
PLANETE

Ensemble avec Alain Fusseret
Élections régionales des 14 et 21 mars 2010



<http://franche-comte.regions-europe-ecologie.fr>

LE PROGRAMME REGIONAL D'EUROPE ÉCOLOGIE FRANCHE-COMTÉ

Voici le programme régional d'Europe Écologie Franche-Comté pour les prochaines élections régionales de mars 2010. Conjugué aux textes nationaux, ce document sera la base de notre engagement et de notre travail pour les quatre années du prochain mandat régional.

1. Faire face à la double urgence écologique et sociale

1. La crise économique mondiale n'est pas finie. Les chiffres positifs dont se glorifie le gouvernement ne peuvent pas cacher la réalité du chômage en hausse spectaculaire, de la précarité croissante, de la menace de déclassement.

Cette crise ajoute une terrible urgence sociale aux urgences écologiques chaque jour plus évidentes : changement climatique, dégradation de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles. Il est impensable de hiérarchiser ces urgences – et encore moins de les traiter séparément, car elles sont liées.

Nous subissons aujourd'hui les conséquences de l'épuisement d'un système fondé sur l'exploitation infinie de ressources finies, et sur la captation d'une part toujours plus grande de richesse par une minorité, laissant à la collectivité le soin de prendre en charge toutes les conséquences sociales et environnementales négatives de leur activité.

Nouvelles bulles financières et mise en garde des grandes banques montrent que la crise est loin d'être finie, tous les signes annoncent une prochaine vague de cette crise systémique mondiale.

Des milliers d'emplois sont en train de disparaître, plongeant des familles entières dans le chômage et l'inquiétude du

lendemain – en France, ce sont déjà 800 000 chômeurs supplémentaires pour l'année 2009. Or l'une des racines du mal se nomme justement « chômage de masse ».

Depuis trente ans, les chiffres du chômage qui pèsent sur les finances publiques et minent le pacte social dans les grands pays industrialisés ont accompagné la mise en place du modèle néolibéral : salaires comprimés compensés par un accès facilité à la consommation et à la propriété, grâce à une expansion démesurée du crédit.

Le chômage de masse accompagne l'ultra financiarisation de nos économies, il accompagne la segmentation croissante du marché du travail, il accompagne l'extension de la précarité et la menace de déclassement. Entre traitement social et traitement économique de ce mal, depuis 30 ans, le serpent se mord la queue : on compte sur la croissance pour sortir de la crise sociale, mais ce sont le chômage et la précarité qui augmentent, donc la crise sociale s'aggrave et la croissance ralentit encore.

Même verte, la croissance n'est pas la solution. Ce n'est pas en gérant, même intelligemment, l'enrichissement matériel d'une société structurellement inégalitaire, que l'on fera renaître la justice sociale et la solidarité.

2. Ces urgences écologiques et sociales mettent à nu la fragilité de nos économies à court terme, fondées uniquement sur des critères de rentabilité maximum, qui se

moquent des écosystèmes et déshumanisent les rapports sociaux, conduisant parfois jusqu'au suicide.

Que la relance se fasse par la consommation ou par l'investissement, elle ne résoudra rien.

Ce genre de relance classique ne fait que perpétuer un modèle productiviste qui exploite la nature et les ressources humaines jusqu'à épuisement, un modèle économique où règnent l'insécurité, la précarité et la pression sur tous les employés. En somme, ce n'est pas de plans de relance dont nous avons besoin, mais de plans de

transformation. Nous voulons évoluer vers une société où cette pression est relâchée, où l'on n'est pas condamné à s'épuiser derrière une chaîne de montage, un métier à tisser, un atelier technique ou un service soumis à des objectifs toujours croissants.

Nos réponses à la crise socio-économique sont qualitatives, pas quantitatives : **mieux produire, mieux consommer, mieux travailler pour vivre mieux !**

2. Protéger pour transformer, transformer pour protéger

- ✓ **Si le danger des pollutions (air, eau, construction, nourriture) pour notre santé commence enfin à être compris par l'opinion, il faut cependant souligner les inégalités de situation devant un environnement dégradé et pathogène.**

Régulièrement, des études scientifiques rappellent par exemple le lien entre certaines maladies (diabète, obésité, maladies cardiovasculaires, certains cancers), la médiocre qualité de l'alimentation et les conditions sociales des populations les plus concernées. Les écologistes savent bien qu'au cœur de la question sociale se trouvent les inégalités écologiques : il y a ceux qui ont les moyens de choisir s'ils prennent leur voiture ou non, s'ils habitent plutôt ici que là, s'ils mangent sainement ou non, etc.

Combattre les inégalités sociales c'est combattre aussi les inégalités écologiques. C'est pourquoi justice sociale et partage des richesses forment un pilier fondamental de notre action.

- ✓ **Notre contrat pour la région Franche-Comté est à la fois un plan d'urgence pour répondre à la crise mais aussi un programme de sortie définitive d'un système qui ne fonctionne plus.**

Alors qu'il devient chaque jour plus évident qu'on ne peut plus continuer comme avant,

les solutions envisagées par les autres formations politiques ne sont que du replâtrage et préparent les crises financières, économiques et sociales de demain, tout en aggravant la dégradation de notre environnement.

On ne résoudra pas les crises en poursuivant les politiques qui les ont provoquées. Pour en finir avec un modèle de développement qui exploite et épuise les ressources naturelles et humaines, il est urgent de changer.

- ✓ **Le Contrat d'Europe-Écologie pour les Régions repose sur deux idées simples :**

1) *Pour protéger la planète et les hommes, il faut changer* : une autre régulation économique et la transformation écologique de nos façons de produire, de travailler, de consommer, de vivre.

2) *Pour changer notre modèle de développement, il faut garantir des protections* : les Français ne s'engageront dans cette réorientation profonde que s'ils ont l'assurance que cette mutation apporte un mieux-être. Par conséquent, les droits fondamentaux, sociaux et environnementaux, doivent être garantis.

3. Un projet national pour les régions

Face aux crises, l'inaction des uns et l'impuissance des autres sont autant de scandales. Le maintien des politiques menées depuis une trentaine d'années ne permettra pas de sortir de l'obsession productiviste. Il est temps de faire émerger une force nouvelle et de lui donner les moyens d'agir. Cette force, c'est Europe-Écologie.

Nos listes présentent dans toutes les régions des femmes et des hommes appuyés sur un programme détaillé et crédible adapté aux réalités locales, et portés par un projet national commun, celui d'une mutation écologique et sociale des territoires.

Les régions constituent un levier puissant pour mettre en œuvre cette indispensable transformation écologique et sociale de la société. Transports, logement, formation et emploi, environnement, santé, culture..., les régions interviennent au cœur même de notre vie quotidienne, façonnent notre habitat, aménagent notre territoire. Elles sont un espace idéal d'initiative pour changer le monde et la vie. Pour vivre mieux en vivant autrement, c'est à dire en travaillant différemment, en se formant à de nouveaux métiers, en se logeant dans des habitations d'un autre type, en se déplaçant, en se nourrissant et en se soignant autrement, en respectant l'environnement et en améliorant son cadre de vie.

Depuis leur création, les régions sont progressivement devenues un acteur majeur des investissements locaux, loin devant les autres collectivités qui disposent pourtant de compétences plus larges. Elles sont aussi la structure privilégiée pour recevoir et redistribuer les aides européennes. Suppléant, sans en avoir toujours les moyens, les carences d'un État centralisé souvent aveugle aux réalités locales, les régions sont le lieu stratégique pour imaginer et mettre en œuvre de nouvelles politiques publiques de proximité.

Mais ces politiques ne se limitent pas à la seule défense des enjeux locaux, si pressants soient-ils. Le Contrat Europe-Écologie pour les Régions porte un message à la fois régional, national et européen – car toutes les régions françaises, s'inscrivent dans un espace plus large, l'Europe. Le rêve européen reste le cadre fondamental de notre projet politique national et de ses incarnations régionales.

Parce que l'écologie politique va bien au-delà de l'urgente et nécessaire protection de l'environnement. Parce qu'au cœur de son message se trouvent la justice sociale, la répartition des richesses, les rapports humains et la place de l'homme dans son environnement. Parce qu'il devient chaque jour évident pour tous qu'il est impossible de continuer avec un système productiviste qui exploite la nature et les hommes jusqu'à l'épuisement, au nom du rendement et des profits. Parce que la protection de la planète, et notre futur à tous, passent aussi par une transformation radicale de notre façon de vivre.

Face à la droite décomplexée de Nicolas Sarkozy et à ses graves insuffisances sociales et environnementales, il est urgent de porter un projet pour une majorité de rupture.

Un projet politique alternatif qui embrasse et réponde à la complexité des défis du XXI^e siècle.

Un projet de civilisation :

La transformation écologique des régions

Table des matières

Introduction.....	1
1. <i>Faire face à la double urgence écologique et sociale.....</i>	<i>2</i>
2. <i>Protéger pour transformer, transformer pour protéger.....</i>	<i>3</i>
3. <i>Un projet national pour les régions</i>	<i>4</i>
Priorité 1 : engager la conversion écologique de l'économie comtoise.....	5
<i>OBJECTIF 1 : construire des contrats de conversion écologique de l'économie comtoise.....</i>	<i>7</i>
<i>OBJECTIF 2 : Accompagner toute notre économie dans une transition vers un autre modèle de développement durable et solidaire.....</i>	<i>8</i>
<i>OBJECTIF 3 : Relocaliser l'économie.....</i>	<i>10</i>
<i>OBJECTIF 4 : Agriculture et alimentation.....</i>	<i>11</i>
<i>OBJECTIF 5 : Énergie – Bâtiment : Coordonner, former, capitaliser, fédérer pour plus d'efficacité. 13</i>	<i>13</i>
<i>OBJECTIF 6 : Former tout au long de la vie... ..</i>	<i>15</i>
Priorité 2 : l'urgence climatique.....	17
<i>OBJECTIF 1 : ENERGIE – BÂTIMENT - Faire de la région un gestionnaire exemplaire de son patrimoine.....</i>	<i>18</i>
<i>OBJECTIF 2 : ENERGIE – BÂTIMENT – Lutter contre la précarité énergétique</i>	<i>19</i>
<i>OBJECTIF 3 : ENERGIE - Préparer l'autonomie énergétique de la Franche-Comté</i>	<i>20</i>
<i>OBJECTIF 4 : TRANSPORTS - Assurer la pérennité et la qualité du réseau ferré franc-comtois</i>	<i>22</i>
<i>Objectif 5 : TRANSPORTS - Permettre l'intermodalité.....</i>	<i>23</i>
<i>OBJECTIF 6 : TRANSPORTS - Favoriser le report modal de la route vers le rail dans le domaine du transport de marchandises</i>	<i>24</i>
<i>OBJECTIF 7 : Préserver la biodiversité et les ressources en eau.....</i>	<i>25</i>
<i>Objectif 8 : Santé : pour une politique de santé publique conforme aux nouvelles exigences environnementales et sociales</i>	<i>28</i>
Priorité 3 : garantir la démocratie, la liberté et le bien-vivre ensemble.....	29
<i>OBJECTIF 1 : Faire vivre la démocratie régionale en renforçant la participation citoyenne</i>	<i>31</i>
<i>OBJECTIF 2 : une coopération interrégionale, européenne et internationale durable.....</i>	<i>33</i>
<i>OBJECTIF 3 : Viser la Haute Qualité Educative Franc-Comtoise</i>	<i>34</i>
<i>OBJECTIF 4 : Soutenir l'Université de Franche-Comté.....</i>	<i>38</i>
<i>OBJECTIF 5 : Un aménagement du Territoire au service des francs-comtois : services publics, égalité territoriale et proximité</i>	<i>39</i>
<i>OBJECTIF 6 : Soutenir les activités non-marchandes scientifiques, culturelles et sportives</i>	<i>40</i>

Priorité 1. Engager la Conversion écologique de l'économie comtoise

Constat

La Franche-Comté a été plus durement touchée que d'autres régions par la crise, en perdant près de 9000 emplois salariés entre 2007 et 2008, ceci pour au moins deux raisons :

- ✓ La très grande disproportion existante entre un territoire modeste tant par la superficie que par le nombre d'habitants, et la concentration de quelques industries-phares en situation de quasi monopole. Celles-ci permettent à la Franche-Comté de se classer première région industrielle exportatrice de France. En revanche, elles placent non seulement de nombreux sous-traitants mais aussi la région toute entière en situation de dépendance et de fragilité.
- ✓ Ces secteurs qui font la fierté des Francs-Comtois et ont permis l'émergence et l'enracinement d'une culture ouvrière forte, procèdent d'un système de production du passé. De plus, ils sont fondés presque exclusivement sur la transformation de ressources fossiles en voie d'épuisement (Automobile-Energie-Chimie-Plasturgie).

Il y a donc urgence à accompagner la conversion de ces secteurs, à organiser la transition de nombreux autres dans une approche de relocalisation des activités, à compenser le déclin annoncé par la création de nouveaux emplois qualifiés et non-délocalisables, en particulier dans le secteur non-marchand.

Ceci ne pourra se faire sans une évolution des valeurs qui sous-tendent nos modes de production, les principes et les pratiques de responsabilité sociétale (territoriale, sociale, environnementale) deviennent incontournables et indispensables à un développement solidaire de nos territoires.

Ainsi l'économie sociale et solidaire s'affirme comme une composante à part entière de l'économie et devient un véritable levier du développement soutenable .

Un autre outil essentiel est la politique de formation professionnelle, compétence première des Régions. Son rôle est stratégique pour la transformation de l'économie et la création d'emplois dans ce nouveau contexte. La Région doit exercer pleinement toutes ses compétences au service de l'accompagnement personnalisé de chaque Franc-Comtois tout au long de son parcours professionnel. Pour que cela ne reste pas un simple slogan, la collectivité territoriale devra saisir toutes les occasions d'expérimenter, et se battre pour non seulement empêcher que soient réduites ses compétences actuelles mais encore pour en acquérir de nouvelles.

De l'économie tout-marchand à la croissance du tiers-secteur, du quantitatif au qualitatif, la transformation écologique de l'économie régionale permet de répondre aux urgences écologiques et sociales, d'engager la construction d'un autre modèle de développement, avec à la clef la création de milliers d'emplois qualifiés et non-délocalisables.

OBJECTIF 1 : construire des contrats de conversion écologique de l'économie comtoise

La transformation des secteurs industriels condamnés par les impasses de notre modèle actuel (automobile, pétrole, chimie, etc.) doit être repensée à partir d'une priorité essentielle : la solidarité avec les salariés victimes des fermetures, licenciements ou procédures de chômage partiel.

La plupart du temps, l'État injecte en vain des milliards dans les grandes entreprises sans exiger d'elles le moindre engagement en contrepartie.

Par ailleurs il faut remettre à plat toute la filière automobile car on ne pourra pas se contenter par exemple, de substituer un moteur électrique à un moteur à explosion.

Cela supposera un effort budgétaire significatif pour la formation professionnelle et l'accompagnement des salariés concernés en reconversion vers d'autres emplois industriels ou tertiaires.

Dans le même temps, il convient de se questionner sur la valeur du travail lui-même et faire en sorte que par son action, la région ne favorise pas des emplois précaires.

Propositions

La transformation écologique de l'économie au niveau industriel, agricole et tertiaire suppose d'utiliser le bassin local d'emploi et de vie comme territoire privilégié de la conversion des filières.

✓ **Organiser des « Etats Généraux pour la conversion écologique »**

Établir par filière et par territoire un diagnostic partagé de l'économie régionale en s'appuyant sur les travaux déjà menés par les Branches et l'observatoire régional EFIGIP (Emploi Formation Insertion – Groupement d'Intérêt Public). Faire se rencontrer et travailler ensemble les entrepreneurs, les syndicats, les collecteurs OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés), les organismes consulaires, les mouvements de chômeurs et de travailleurs précaires, les associations environnementales, les consommateurs, les chercheurs pour élaborer un plan régional de la conversion écologique avec une vision prospective.

✓ **Conclure le premier contrat de conversion écologique avec l'industrie automobile.**

Ce contrat intégrera le pôle de compétitivité « véhicule du futur » en partenariat avec l'Alsace, en étendant ses missions de manière à ce qu'il recouvre toutes les « mobilités du futur ». Il inclura non seulement un volet économique et industriel visant à engager la transition des modes de production vers la voiture sobre et les transports collectifs, mais aussi un volet sécurité de l'emploi et formation. Globalement, les activités économiques seront accompagnées vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et socialement responsables.

✓ **Réaliser un Schéma Régional de l'Économie et de l'Emploi – SRDEE**

Procéder au diagnostic des autres filières majeures en passant au crible toutes les mesures et opérations prises ou proposées jusqu'à présent, afin d'apprécier leur pertinence et leur efficacité en matière

d'emplois de qualité pour tous et de tous niveaux. Ce diagnostic aboutira à l'élaboration du SRDEE et les secteurs concernés - énergie, chimie, plasturgie, microtechniques, bois, jouets lunetterie...se verront proposer des contrats d'objectifs et de conversion.

- ✓ **Favoriser les logiques de coopération entre les TPE et PME d'un même territoire en instaurant des pôles régionaux d'innovation et de coopération en complémentarité des pôles de compétitivité.**

L'objectif est de permettre à ces entreprises, grâce à un meilleur ancrage territorial et environnemental, de passer progressivement d'une logique individuelle de développement à une logique coopérative de réseau (groupements solidaires). Au-delà d'une mutualisation des moyens technologiques, c'est la mise en commun de la dimension « ressources humaines » qui sera encouragée (portage salarial, temps partiel choisi, formation, recrutement, communication...).

OBJECTIF 2 : Accompagner toute notre économie dans une transition vers un autre modèle de développement durable et solidaire

La transformation de notre modèle économique doit conduire à un autre modèle de développement plus sobre en énergie, plus respectueux de l'environnement et des hommes. C'est par exemple l'évolution de la construction classique à l'éco-construction, permettant dans le même temps de réduire considérablement la facture énergétique des ménages.

C'est en outre reconnaître les limites d'un agrobusiness dépassé qui épuise la terre, empoisonne les agriculteurs à coups de pesticides et impose une surproduction intensive, sans jamais profiter aux consommateurs ni aux producteurs. Il est urgent de développer une agriculture biologique et raisonnée.

Les enjeux : développer l'économie sociale et solidaire c'est-à-dire un secteur non-marchand créateur de lien social.

Propositions

- ✓ **Définir une stratégie régionale de l'innovation et de la recherche**

Elle aura pour objectif de rapprocher les chercheurs des entreprises de l'économie verte : énergies renouvelables, toxicologie, chimie, santé environnementale, agro-écologie, valorisation et recyclage des déchets. Elle visera aussi à développer les couveuses et pépinières d'entreprises, afin d'accueillir et accompagner les porteurs de microprojets et favoriser leur pérennité.

- ✓ **Valoriser l'entrepreneuriat collectif**

Favoriser la reprise de leur entreprise par les salariés sous forme de SCOP ou de SCIC, en cas de cessation d'activité ou de délocalisation. Créer un fonds spécifique pour soutenir ces démarches. Le principe pourrait être de consacrer un euro de la région pour un euro investi par les salariés. Ces coopératives dans lesquelles les salariés détiendraient la majorité du capital sont une forme

juridique d'avenir. Elles constituent un cadre sécurisant pour les porteurs de projets et leur apportent la garantie de ne pas voir le résultat de leurs efforts absorbé par des actionnaires externes. Ces structures seront encouragées y compris pour des créations d'activités ou pour les sous-traitants cherchant à diversifier leurs donneurs d'ordre.

✓ **Favoriser les projets de jeunes créateurs issus des ZUS**

Permettre, par cette initiative, l'accompagnement de jeunes issus des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) d'un niveau V (BEP, CAP, BEPC) porteurs de projet, avec pour objectif leur insertion professionnelle et sociale. Cela nécessitera une coopération entre les villes, la mission locale, les travailleurs sociaux entre autres, et fera l'objet d'un apport de formation en économie, finance, fiscalité, méthodologie de gestion de projet. Après une première expérimentation, ce groupement ou club pourrait être étendu à toutes les ZUS de la région.

✓ **Mieux encadrer le développement des zones et parcs d'activités**

Les Parcs d'activités ou technopoles existants seront incités à s'engager dans des démarches de labellisation garantissant la gestion optimale des ressources et rejets. Une attention particulière devra être apportée au respect du biotope des zones humides.

Un véritable programme d'animation et de requalification au développement durable des parcs d'activité comtois sera mis en œuvre comme il en existe en Nord-Pas-de-Calais, PACA ou Bretagne.

L'ARDE (Agence Régionale pour le Développement Economique) devra accentuer son rôle de concertation et de pilotage vis-à-vis des acteurs du développement économique (départements, agglomérations etc.).

✓ **Soutenir le développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS)**

Engager un contrat économique sectoriel pour l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

L'économie, qu'elle soit solidaire ou classique, nécessite de prendre en compte l'offre, la demande, l'épargne, l'emploi, l'accompagnement et l'évaluation des politiques menées. L'objet des structures d'ESS peut être soit un accès à de nouvelles égalités pour les plus fragiles, soit le développement d'innovations, soit les deux. Ces structures interviennent dans des champs variés comme la solidarité et l'insertion, le développement économique local ou international, l'innovation sociale, l'agriculture, la culture, l'aide à la personne, etc...

L'Économie Sociale et Solidaire est un enjeu de poids pour la région, elle représente actuellement près de 35 000 emplois majoritairement féminins, 10 % des employeurs francs-comtois relèvent de ce secteur. Les valeurs qu'elle porte, responsabilité, liberté, égalité des chances, valorisation des différences, innovation sociale, pluralité sont au cœur de notre projet de conversion du modèle économique dominant.

Accompagner la mise en réseau des entreprises, en initiant notamment des actions de démarche qualité et de mutualisation des fonctions transversales (secrétariat, comptabilité par exemple).

- Favoriser la reconnaissance des employeurs des secteurs de l'Économie Sociale et Solidaire au sein du CESR.
- **Évaluer les apports** et le rôle économique de l'ESS en donnant un équivalent monétaire au bénévolat, en mesurant les externalités positives et négatives et en créant des indicateurs non spécifiquement économiques.

Encourager la création de formations universitaires dans les domaines de l'ESS (Master, licence, DUT) et construire un schéma régional de formation pour l'ESS à destination des élus de l'ESS, des salariés, des partenaires. Il s'agit aussi de la formation des élus et techniciens des collectivités, des services publics, pour la compréhension des enjeux et des projets de l'ESS.

Développer les relations avec l'Université, l'Éducation Nationale et les acteurs de la formation professionnelle, pour intégrer le modèle de l'Economie Sociale et Solidaire dans l'enseignement et la formation.

Sensibiliser, valoriser, informer le grand public comme les professionnels sur l'Economie Sociale et Solidaire, ses particularités et ses initiatives. Pour cela, soutenir la création et la diffusion d'un module de sensibilisation et de formation, d'initiation et de connaissance de l'ESS.

OBJECTIF 3 : Relocaliser l'économie

L'économie de demain est une économie de proximité. La crevette qui fait le tour du monde ou le yaourt qui fait le tour d'Europe avant d'arriver dans nos assiettes, c'est absurde, coûteux et de toute façon condamné par la hausse prochaine du prix du pétrole.

La relocalisation de l'économie passe en partie par une politique de soutien de la demande, par le biais des commandes publiques, par le conditionnement des subventions et éventuellement le développement du SOL, monnaie d'échange alternative reconnue à l'échelle européenne par le Fond Social Européen. Une politique de l'offre permet également d'agir par exemple sur les infrastructures et les équipements nécessaires à la consommation locale ou le conditionnement des productions agricoles qui permettent de consommer toute l'année les produits locaux.

Propositions

✓ Renforcer les exigences sociétales des marchés publics de la Région

Inclure dans tous les marchés publics de la région des clauses sociales (heures réservées à une action d'insertion, à une entreprise adaptée, un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT) ou acquisition directe de prestations d'insertion sur l'entretien des espaces verts, collecte des déchets, etc...

Introduire dans les critères de choix les objectifs de développement durable et en particulier celui du bilan carbone de la prestation, qui favorisera une relocalisation de l'économie en incluant le coût environnemental des transports.

Exiger également un engagement de l'entreprise à ne pas être présente ou à se retirer des paradis fiscaux.

✓ Subordonner les aides et subventions régionales au respect d'engagements mesurables

Les finances publiques ne doivent pas participer à la concurrence entre salariés et territoires mise en œuvre par les groupes transnationaux ni favoriser les emplois précaires ou les temps partiels subis. Elles doivent favoriser un partage des gains de productivité et permettre une décroissance de l’empreinte écologique. 100 % des aides seront réservées aux PME et TPE pour développer l’initiative et conforter l’économie non-délocalisable. L’observatoire régional EFIGIP se verra confier la mission de proposer des critères objectifs dans ces domaines, qui seront publics et mesurables.

✓ **Encourager et développer l’éco-tourisme**

Si le travail de communication et de valorisation des principaux sites touristiques doit être amplifié, il convient également de s’appuyer sur les richesses vivantes des pays ou territoires, de faciliter leur labellisation et leur gestion par une mise en réseau. La principale richesse de la Franche-Comté reste la diversité de ses sites et paysages. Leur préservation est un facteur de développement en soi et correspond aussi à la demande d’un public plus en recherche de qualité et d’authenticité que de prestations de masse ou de luxe. En ce sens, les orientations prioritaires porteront sur le développement de la moyenne montagne, en favorisant l’accueil en milieu rural susceptibles de procurer des revenus d’appoint aux agriculteurs.

Objectif 4 : Agriculture et alimentation

La conversion écologique de l’agriculture doit s’orienter vers une plus grande diversification et donc une incitation à une transformation vers une polyculture à l’échelle adaptée. Historiquement, les milieux naturels de la Franche-Comté permettaient la polyculture et l’élevage. Ces dernières décennies, des secteurs entiers ont été convertis vers une économie de monoculture qui montre aujourd’hui de fortes vulnérabilités :

- les effets de marché qui affectent injustement les agriculteurs et les éleveurs,
- les variations climatiques qui rendent certaines espèces plus sensibles aux épisodes de sécheresse, de grands gels et aux tempêtes etc...

La conversion se traduira par un aménagement du territoire qui implique de transformer les pratiques culturelles dans un respect de l’environnement, de la production à la distribution, favorisant une politique incitative forte pour la culture et l’élevage bio. Il est en effet nécessaire d’atteindre le volume suffisant pour soutenir un marché local du bio accessible au plus grand nombre et favoriser l’organisation de la filière pour assurer les circuits-courts. Mais cela passe par une veille des moyens pour faciliter l’accession au foncier, à la distribution...

Propositions

✓ **Développer de nouvelles pratiques ainsi que renforcer des pratiques culturelles de haute qualité**

Renforcer les aides régionales pour une agriculture durable et diversifiée, en particulier biologique
En ce sens, prolonger l’aide à la certification bio après les trois premières années.

Soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs et favoriser l'accès à la formation des agriculteurs installés en privilégiant la diversification et l'agriculture biologique. Ces aides doivent s'ouvrir sans limite d'âge, vers ceux qui ne bénéficient pas d'aides nationales et européennes.

- ✓ **Créer les conditions favorables aux productions régionales biologiques, en particulier par une organisation foncière adaptée et l'organisation de filières appropriées.**

Rendre la mobilité foncière plus transparente, par un observatoire régional du foncier, en facilitant l'action des différents opérateurs fonciers : SAFER, Organisations Professionnelles Agricoles, Interbio, Terre de Liens, Terres en ville... Etudier la possibilité d'une action régionale pour une politique foncière périurbaine respectueuse de productions bio et locales.

- ✓ **Interpeller les collectivités locales et les établissements publics fonciers pour élargir leurs compétences au développement des exploitations bio, du maraichage local et de projets autonomes en énergie (cf. « la Biovallée du Val de Drôme », dans le département de la Drôme).**

- ✓ **Inciter à la concertation afin d'établir des marchés locaux en circuits courts – Il faut penser l'organisation des filières et la création de plates-formes d'échange producteur/consommateur en cohérence avec un aménagement du territoire optimisé. Faciliter l'extension de nouvelles productions locales : AMAP, Magasins paysans, marchés locaux, Jardins de Cocagne, petites exploitations...**

Soutenir et développer la consommation de produits bio, par les réseaux commerciaux respectueux des consommateurs et par les réseaux citoyens producteurs ou formateurs, paysans producteurs : AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), Agrobioconso, Jardins de Cocagne.

- ✓ **Pour une région sans OGM**

Favoriser les productions locales oléagineuses et protéiques pour accéder à une autonomie protéique régionale dans ses bassins de production céréalière et oléagineuse (Jura, Haute-Saône), (luzerne, pois, féverole...), respectueuses de l'environnement pour renforcer l'approvisionnement des filières animales.

- ✓ **Soutenir un élevage respectueux du bien-être animal**

Des normes exigeantes en terme de concentration par m², de conditions de vie, de transport et d'alimentation.

- ✓ **Encourager et développer les pratiques agricoles utilisant l'alpage dans le massif jurassien et favoriser l'embauche des bergers.**

Faire reconnaître la spécificité des productions de l'alpage par des labels.

- ✓ **Formations et Informations**

- Encourager les formations aux pratiques de l'agriculture biologique et durable, dans les formations agricoles initiales et continues, dans l'enseignement public et privé. Elaborer des formations sur la santé publique

et en particulier sur l'exposition aux risques sanitaires. Ces formations doivent permettre de recréer le lien entre ressources naturelles, avancées technologiques, productions agro-alimentaires et santé publique.

- Installer un N° vert régional pour renforcer des liens entre consommateurs et producteurs.

✓ **Supports pédagogiques**

- Avec les lycées agricoles, créer des « espaces pépinières agricoles » (cf. « Le Germe » dans la région Nord-Pas-de-Calais).
- Renforcer le réseau des fermes pédagogiques.
- Multiplier les supports d'information et les formations initiales qui intègrent la notion d'expologie (exposition aux risques sanitaires et psychiques).

✓ **Diversifier le public visé**

- Renforcer avec les collectivités locales les pratiques des jardins familiaux. Restaurer le tissu social par le réseau citoyen des jardins familiaux collectifs et partagés.
- Créer des lieux de rencontre « Paysans – Citoyens – Consommateurs » pour une connaissance réciproque des demandes et des contraintes des productions. Développer avec les associations de consommateurs, une éducation à une nourriture de qualité et respectueuse de l'environnement et des conditions sociales.
- Envisager la multiplication et l'organisation des agriculteurs bio pour alimenter les restaurants collectifs en particulier celles des lycées. Le conseil régional s'est déjà engagé dans cette voie par l'intermédiaire de l'édition d'un annuaire des fournisseurs comtois de produits bio et de proximité pour la restauration scolaire. Il amplifiera et travaillera à stabiliser cette politique.

OBJECTIF 5 : Énergie - Bâtiment : Coordonner, former, capitaliser, fédérer... pour plus d'efficacité

La politique menée par Antoinette Gillet et Alain Fousseret qui a permis la création du « Pôle énergie », du programme régional « Effilogis » et de la future « Maison des énergies » doit se confirmer dans le but d'aider les professionnels de la construction à tenir le défi actuel qui se présente à eux : construire des bâtiments, mais surtout réhabiliter l'ensemble du parc existant afin qu'il devienne compatible avec les enjeux environnementaux actuels, mais également, avec le prix de l'énergie de demain. Le travail de concertation lancé entre autre avec la FFB, la CAPEB, les architectes et les bureaux d'études doit se poursuivre : un minimum de 2500 créations d'emplois est à la clé !

L'accompagnement de la Région aux activités du BTP (Bâtiment-Travaux Publics) s'est toujours très majoritairement fait sur la branche « Travaux publics » (routes, LGV,...). Mais, l'état des bâtiments s'est dégradé et l'effort financier est à faire désormais en particulier en direction de la réhabilitation thermique du parc existant. De plus cette réorientation d'investissement créera beaucoup plus

d'emplois et génèrera également une augmentation des compétences et richesses chez nos artisans et nos entreprises locales.

Il faut démultiplier le programme Effilogis qui prévoit d'accompagner actuellement 300 logements par an, alors que selon les analyses nationales, il faudrait rénover en bâtiment basse énergie plus de 3 000 logements par an en Franche Comté.

Il faut sensibiliser tous les propriétaires : bailleurs sociaux, copropriétés publiques et privées, particuliers, ...

La région s'engage à accompagner financièrement et techniquement la réhabilitation des logements.

Parallèlement, la Région devra inciter les banques et les autres organismes prêteurs à mettre en place des outils financiers adaptés aux capacités des ménages. Il pourra dans ce cadre être envisagé **la création d'un fonds d'investissement public régional.**

A l'instar de la dynamique Effinergie® qui a été initié par les collectivités locales, il faut poursuivre le travail pour définir maintenant au niveau national les conditions à respecter pour être appelé « bâtiment passif et bâtiment à énergie positive ».

Cette réflexion devra inclure toutes les consommations énergétiques, notamment le bilan carbone. La réflexion devra également prendre en compte les énergies liées à l'usage et celles dites « énergie grise ».

La Région Franche Comté devra continuer à œuvrer dans l'association Effinergie pour créer un **label «bâtiment passif»** qui soit réellement inscrit dans l'objectif de réduction des consommations. Ce label intégrera la conception architecturale de volumes raisonnés et plus globalement en dehors des logiques de bâtiments, la réflexion intégrera la mutualisation de locaux très énergivores.

Propositions

- ✓ **Confirmation du « Pôle énergie » et de la « Maison des énergies » dans leur mission de coordinations des actions et formations concernant l'efficacité énergétique.**

De plus, en partenariat avec les experts locaux, extension de ses missions à l'approche environnementale : éco-matériaux, énergies renouvelables, qualité de l'air intérieur, gestion des eaux pluviales, urbanisme durable, éco-quartiers,...

- ✓ **Confirmation et amplification du programme Effilogis** et de la professionnalisation des Espaces Info Énergie dans le but d'accompagner les professionnels et les particuliers qui souhaitent construire ou réhabiliter des bâtiments respectant les enjeux environnementaux actuels.
- ✓ **Poursuite de l'engagement national à Effinergie** dans le but de faire évoluer les références nationales et de permettre aux acteurs francs-comtois d'être quasi-instantanément au fait des évolutions à venir dans le bâtiment.
- ✓ **Mise à niveau « Grenelle » de l'ensemble des plates-formes de formation aux métiers du bâtiment des lycées et CFA pour la rentrée 2012.**
- ✓ **Créations de formations permettant chaque année la qualification de plus de 1000 professionnels du bâtiment, chômeurs et personnes en reconversion sur les énergies renouvelables et les techniques actuelles d'isolation et de ventilation.**

- ✓ **Réalisation, en partenariat avec les organismes professionnels d'outils pédagogiques** (film, chantier école, formation à distance,...) permettant une première formation rapide de tous les acteurs du bâtiment.
- ✓ **Poursuite de l'accompagnement financier des projets de construction et de réhabilitation basse consommation et des projets solaires.** Extension aux projets « zéro carbone » et aux initiatives d'urbanisme durable.
- ✓ **Création, avec les régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne et Lorraine d'un pôle Grand-Est investissant dans des unités de recherche et de fabrication d'éco-matériaux, entre autre d'isolants à base de végétaux.**
- ✓ **La Région Franche Comté avec les acteurs professionnels réfléchira au développement de l'usage des matériaux comme le chanvre, la paille, la cellulose, le bois notamment dans la construction, dans le cadre d'une approche de l'énergie grise.** Outre la mise en place de chantiers exemplaires, des aides économiques seront consacrées à la culture de ces matériaux et à leurs transformations.
- ✓ **Mise en place, en concertation avec les régions limitrophes et la Suisse d'une politique de gestion/valorisation des déchets du bâtiment.**

OBJECTIF 6 : Former tout au long de la vie...

La politique de formation professionnelle est une compétence essentielle des Régions. Son rôle est stratégique pour la transformation de l'économie et la création de milliers d'emplois de qualité et non-délocalisables. La Région doit s'emparer pleinement de toutes les compétences que nécessite l'accompagnement personnalisé de chaque Franc-Comtois tout au long de son parcours professionnel. Pour que cela ne reste pas un simple slogan, la collectivité territoriale devra se battre pour non seulement empêcher qu'on lui réduise ses compétences actuelles mais encore en acquérir d'autres ; pouvoir expérimenter d'autres dispositifs de formation.

Il conviendra de centrer véritablement toutes les actions régionales sur l'individu et non sur des mesures ou des dispositifs complémentaires à ceux déjà en place. Parmi l'imbroglio de ceux-ci, les principaux publics concernés ont beaucoup de mal à se retrouver. La priorité consistera à établir du lien et incitera les multiples organismes qui interviennent à décloisonner leurs pratiques.

Propositions

- ✓ **Coordonner les acteurs chargés de l'orientation professionnelle**

La région a vocation à devenir, pour l'ensemble des territoires, le pilote des acteurs de l'information et de l'orientation. Elle doit veiller à la proximité comme à l'exhaustivité du service, quelle que soit la structure support : maison de l'emploi, antenne pôle emploi, CIJ (Centre Information Jeunesse), mission locale, cités des métiers, P.A.I.O (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation). La région favorisera la mise en réseau, la professionnalisation des acteurs, ainsi que le partenariat avec les C.O.Psy (Conseillers d'Orientation Psychologues) de l'Éducation Nationale et les conseillers de l'AFPA. Elle s'associera à toute démarche visant un rapprochement entre le monde de l'éducation et celui des entreprises et concourant à une meilleure connaissance des métiers.

- ✓ **Mettre en œuvre un service public de formation**

La démarche initiée par la majorité sortante doit être mise en œuvre et amplifiée. L'enjeu est simple : il s'agit de créer le cadre juridique permettant au Conseil régional de contractualiser des prestations de formation en utilisant la procédure d'appels d'offre tout en conservant la possibilité de définir des priorités et les moyens de contrôler leur application. Dans un premier temps toutes les formations financées par la région concernant les demandeurs d'emploi ou des secteurs en reconversion seront soumis à cette nouvelle procédure. Elle pourra ensuite être généralisée à toutes les formations.

✓ **Multiplier les formations relatives à l'éco construction et l'énergie**

Agir en partenariat avec les représentants de la profession afin de garantir l'intégration dans les programmes de formation des connaissances et compétences liées aux enjeux énergétiques et aux engagements pris par la région. Il conviendra de développer un ambitieux programme de perfectionnement pour tous les artisans travaillant dans ce secteur. La Région s'appuiera à ce titre sur le pôle Énergie d'Héricourt dont elle développera les champs de compétences et les capacités de formation (2500 emplois visés).

✓ **Adapter la politique de formation aux futurs secteurs porteurs**

Le Conseil régional, à partir des réflexions déjà menées dans le SEF 2010 (Schéma Emploi Formation) et de diagnostics partagés, développera prioritairement la filière bois, les métiers paramédicaux et d'aide à la personne, l'entretien, la maintenance, la réparation, le recyclage, la régénération de la biodiversité, les transports en commun, l'agriculture biologique et toutes les futures filières qui procureront des emplois stables et non délocalisables. Des partenariats seront formalisés avec ces Branches ou secteurs professionnels par des Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) qui devront prendre en compte les orientations fortes de la Région.

La Région organisera systématiquement des Conférences des financeurs avec les principaux collecteurs de ressources afin de démultiplier les actions innovantes décrites dans ces contrats.

✓ **Améliorer l'apprentissage et les formations alternées**

L'apprentissage a prouvé depuis longtemps son efficacité en matière d'insertion professionnelle mais il n'a pas toujours la considération qu'il mérite. Il a déjà fait l'objet d'un fort développement quantitatif dans la région mais pourrait encore progresser dans la fonction publique territoriale en garantissant aux intéressés une bonne préparation aux concours. L'intégration des apprentis ne devra pas se faire au détriment des emplois statutaires permanents. La modulation des aides versées par la Région aux employeurs d'apprentis doit être plus incitative pour accompagner la politique régionale vers certains secteurs mais aussi pallier les handicaps de certains postulants.

✓ **Développer les formations des maîtres d'apprentissage**

En partenariat avec les branches professionnelles fortement impliquées dans l'apprentissage et sur la base du volontariat, encourager les maîtres d'apprentissage à jouer pleinement leur rôle afin de proposer aux jeunes qu'ils emploient un accueil et un tutorat de qualité. Pour cela, les entreprises ayant fait l'effort d'engager un minimum de deux journées de formation sur ces thèmes verraient leur prime versée par le Conseil régional bonifiée, afin de compenser le temps investi en formation.

✓ **Proposer une charte de l'entreprise formatrice et citoyenne**

Un document de type charte sera proposé à la signature des entreprises citoyennes qui développent des pratiques d'accueil de stagiaires de tous statuts, des formations alternées de qualité, qui pratiquent des recrutements non discriminants, se soucient de mixité, de transmission

intergénérationnelle des savoirs, participent aux actions de découverte des métiers en partenariat avec les établissements de leur territoire ...Les entreprises pourraient valoriser cette image par une mise en réseau et bénéficieraient régulièrement d'outils spécifiques et de propositions de conférences de chercheurs spécialistes en ces domaines.

Priorité 2. L'urgence climatique

Constat

Répondre aux urgences climatiques et environnementales c'est répondre aux trois dimensions des urgences écologiques : le dérèglement climatique, l'épuisement et la répartition des ressources et la dégradation du vivant. C'est aussi combattre l'extension des maladies du mode de vie en faisant de la santé et de l'accès aux soins dans tout l'espace régional un objectif politique prioritaire.

Le dérèglement climatique est déjà en marche : nos glaciers sont en recul spectaculaire, les périodes pluvieuses s'allongent, les températures extrêmes comme la canicule de 2003 se font plus fréquentes, les périodes de floraison ou de vendanges avancent nettement. L'épuisement des ressources et leur accessibilité sont un phénomène global qui se traduit dans les fluctuations des prix de l'énergie ou de certaines matières premières qui ne sont pas dues uniquement à la spéculation. Par ailleurs la disparition accélérée de la biodiversité menace les équilibres naturels et à terme pose la question de la survie de l'espèce humaine.

Enfin, nous subissons l'exposition à de nouveaux risques de plus en plus nombreux : environnementaux, sanitaires et sociaux dont la dangerosité est avérée dès à présent. Si les progrès techniques, principalement pour assurer une plus grande productivité, ont permis l'éradication d'un certain nombre de nuisances et de risques, ils en ont engendré de nouveaux. Ils contribuent lourdement à la fracture sociale nord-sud, ou interne à notre pays. En particulier, on ne peut que constater la vulnérabilité de la santé publique morale et physique, ainsi que celle des ressources naturelles et des conditions de vie suite à des choix politiques qui n'ont pas su anticiper les risques encourus à plus ou moins long terme. La simple suppression des pesticides utilisés dans le système agricole français suffirait à réduire de moitié les cancers, en particulier ceux des agriculteurs, qui sont les plus exposés à ces poisons légaux.

Si les consciences des citoyens sont de plus en plus éveillées aux risques globaux que ce soit d'un point de vue environnemental, économique ou social, les dirigeants à Copenhague ont montré la difficulté à prendre en main ces nouveaux enjeux. Or, 2010 doit-être le tournant historique où l'humanité commence à construire un nouveau modèle de développement. En particulier, Europe Écologie inscrit ses actions au cœur des mécanismes d'interrelation comme l'environnement et le climat, le climat et les formes de sociétés humaines, les hommes et l'environnement. Les décisions prises à l'échelle globale, mondiale s'appuient sur les dimensions territoriales les plus efficaces. La région est l'une d'elle. C'est ainsi qu'à travers leurs actions sur les transports, leur politique énergétique sur le bâti, la gestion des parcs naturels, ou leurs compétences en matière agricole, les régions disposent de leviers multiples – qui vont s'accroître avec l'application du Grenelle.

Il s'agit de faire de la région un des espaces stratégiques pour mener la lutte contre le dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement. Si Facteur 4, c'est l'engagement de diviser par 4 les émissions nationales de gaz à effets de serre, d'ici 2050 sous lequel nous ne pouvons nous projeter, nous ne devons pas ne pas atteindre un taux de réduction de 40% à l'horizon 2020. Pour ce faire, les plans climats territoriaux reposent sur deux axes essentiels : réduire les émissions de gaz à effet de

serre pour respecter les engagements de l'Ultimatum Climatique ; adapter le territoire pour anticiper et limiter les conséquences du dérèglement climatique.

Quatre axes de travail peuvent être définis : énergie, transport, biodiversité et santé

1. Énergie – Bâtiment

Au delà de la simple préoccupation environnementale, l'énergie influence dorénavant les politiques sociales (précarité énergétique), mais entraîne aussi une modification de l'intelligence économique. Elle impose un travail de coordination et de concertation avec les nombreux acteurs sociaux et économiques et collectivités territoriales.

Pour atteindre cet objectif, l'action Énergie de la Région est pensée dans sa politique d'aménagement du territoire, particulièrement par la limitation de l'étalement urbain, la construction d'éco-quartiers et la mise en cohérence de l'urbanisation avec l'accessibilité des moyens de transport en commun.

Une éco-conditionnalité de toutes les aides régionales

Toutes les aides de la Région Franche Comté seront assorties de critères d'éco-conditionnalité dont le bilan carbone sera un des points d'entrée.

Il ne suffit plus d'annoncer la fin des énergies fossiles et fissiles, il faut agir.

La Région mettra en place un plan ambitieux pour préparer « l'après pétrole » en utilisant au mieux les énergies locales (bois énergie, hydraulique, éolien, solaire, géothermie profonde, méthanisation agricole etc). Aucune piste ne devra être ignorée, mais le bilan global doit être établi pour chaque source d'énergie avec notamment les impacts environnementaux et les impacts sur la santé humaine.

OBJECTIF 1 : ENERGIE - BÂTIMENT - Faire de la région un gestionnaire exemplaire de son patrimoine

Afin d'inciter tous les propriétaires (en particulier des propriétés collectives publiques et privées) à s'engager activement dans la réduction des gaz à effet de serre et afin de former également les professionnels, la Région doit devenir exemplaire dans la gestion de son patrimoine immobilier.

Propositions

- ✓ **Nouveaux bâtiments.** Tous les bâtiments neufs construits par la Région à partir de 2010 seront « zéro carbone ».

- ✓ **Plan Lycées 2025.** La Région engagera un plan de réhabilitation de ses lycées avec l'objectif d'avoir, d'ici 15 ans, l'ensemble du parc au niveau basse consommation (BBC (Bâtiment Basse Consommation) : niveau compatible « facteur 4 » soit des consommations divisées en moyenne de 75%).
- ✓ **Plan de rénovation avec objectif 2030.** Concernant le reste du patrimoine dont le conseil régional a la charge : définition d'un plan de rénovation complet avec pour objectif la réhabilitation au niveau BBC de l'ensemble du parc d'ici 2030.

OBJECTIF 2 : ENERGIE - BÂTIMENT - Lutter contre la précarité énergétique

Si ce sujet n'est pas, d'après le partage des responsabilités, une prérogative des conseils régionaux, sur le terrain, c'est par devoir de solidarité qu'il faut ajuster les politiques régionales à ce fléau. C'est le cas du présent programme avec une politique de transport ambitieuse et la mise en ordre de bataille des professionnels du bâtiment pour gagner ensemble le défi de la performance énergétique. Mais la précarité énergétique, en constante augmentation, touche déjà 13% des ménages français, et, vu l'état des logements actuels, la majorité des francs-comtois risque d'être confrontée dans les années à venir à cette problématique.

Propositions

- ✓ **Démultiplication du programme Effilogis.** Il permet d'accompagner annuellement 300 logements alors que selon les analyses nationales, il faudrait pouvoir en rénover plus de 3 000 par an en Franche Comté.
- ✓ **Campagne de sensibilisation de tous les propriétaires :** bailleurs sociaux, copropriétés et particuliers aux risques et responsabilités d'avoir des bâtiments peu isolés, sans ventilation ajustée et/ou avec un chauffage sommaire : système bois vétuste, poêle à kerdane, convecteurs électriques,...
- ✓ **Démultiplication des animations, en partenariat avec l'ADEME, les Espaces Info Energie et les services sociaux de campagnes de communication très larges et didactiques formant aux comportements économes (éco-gestes, pose d'économiseurs d'eau, de vannes thermostatiques, etc).**
- ✓ **Mise en place dans les départements volontaires,** avec les Conseils Généraux et les services sociaux d'un « réseau d'alerte contre l'insalubrité ». En effet, avec l'augmentation de l'énergie certains chauffent moins et/ou obstruent les ventilations. Ceci entraîne des problèmes d'humidité et de pollution de l'air intérieur. Il faut informer leurs habitants et permettre des premiers travaux, entre autre par des accompagnements à l'auto-réhabilitation et/ou par la mise en place de crédits accessibles aux plus modestes.
- ✓ **Développement des partenariats avec les organismes bancaires et/ou les fournisseurs d'énergie pour mettre en place des outils financiers adaptés aux capacités des ménages :** prêts « climats », fonds de garantie pour les revenus modestes, fonds d'investissement public régional etc. Concernant la performance énergétique les outils financiers sont en effet nombreux

et les économies générées séduisent autant les propriétaires qui font leurs calculs d'investissement, les organismes bancaires qui réalisent qu'ainsi leurs clients resteront « solvables », que les vendeurs d'énergie qui peuvent ainsi gagner des « certificats d'énergie ».

OBJECTIF 3 : ENERGIE - Préparer l'autonomie énergétique de la Franche-Comté

Il ne suffit plus d'annoncer la fin des énergies fossiles et fissiles, il faut agir. La Région mettra en place un plan ambitieux pour préparer « l'après pétrole » en utilisant au mieux les énergies locales (bois énergie, méthanisation agricole, hydraulique, éolien, solaire, géothermie...). Aucune piste ne devra être ignorée, mais le bilan global doit être établi pour chaque source d'énergie avec notamment les impacts économiques et environnementaux mais également ceux sur la santé humaine et la biodiversité.

Propositions

- ✓ **Réalisation d'une étude définissant les divers scénarii permettant à la Région Franche-Comté d'atteindre en 2050 l'autonomie énergétique parallèlement à une division par 4 de ses émissions de gaz à effet de serre.** Réalisation d'un débat régional fixant, en partenariat avec le monde économique et le secteur de la recherche (énergie, transport, automobile, bâtiment...), le scénario retenu.
- ✓ **Amélioration de la comptabilité « énergie » et « CO2 » permettant de mesurer sur ces indicateurs les décisions politiques régionales.**
- ✓ **Eco-conditionnalité des aides de la Région Franche-Comté selon des critères dont le « bilan carbone » sera un des points d'entrée.**
- ✓ **Mise en place d'un syndicat public d'énergie dans le but de garantir l'indépendance énergétique des Francs-Comtois.** Cette structure agira par des investissements directs dans des installations de productions mais également par la coordination des acteurs intervenant sur le territoire régional (fournisseurs d'énergie, syndicats d'électricité, investisseurs privés,...).
- ✓ **Organisation, en coordination avec le massif des Vosges de la gestion de la ressource forestière entre « bois-énergie », bois de construction, bois pour panneaux et ameublement, pâte à papier et isolant.**
- ✓ **Substitution du « bois-énergie » local au pétrole importé en optimisant la production en coordination avec les producteurs.** Pour rappel, la forêt représente 45 % du territoire régional. La Franche-Comté est 2ème région la plus boisée de France après l' Aquitaine. Le bois énergie représentait 4% de l' ensemble de la récolte en 2007.
- ✓ **Soutien de la transformation locale du bois en produits semi-finis ou finis** en favorisant la constitution de coopératives type « fruitières bois » et en les mettant en contact avec des transformateurs.

- ✓ **Soutien, entre autre avec l'Agence Française de la Recherche (AFR) et OSEO (ancien ANVAR), d'entreprises et de projets novateurs engageant la Franche-Comté vers l'autonomie énergétique :**

La Franche Comté a les moyens de devenir un laboratoire d'idées de l'après pétrole !

2. POLITIQUE REGIONALE DES TRANSPORTS

Le secteur des transports est le premier consommateur de produits pétroliers. C'est aussi le premier émetteur de CO₂, ce qui contribue au dérèglement climatique.

Encourager les changements de comportements des francs-comtois en leur proposant une offre de transport alternative à la route efficace est donc une priorité absolue.

Dans un souci de cohérence et afin de dégager des moyens financiers supplémentaires pour les investissements sur les modes de transports alternatifs à la route, **la Région cessera tout investissement sur les infrastructures routières (autoroute Langres/Vesoul par exemple).**

De même, la Région ne s'engagera pas dans le financement de la seconde phase de la Branche Est, **en ligne nouvelle**, qui doit relier les extrémités de la ligne LGV actuellement en construction aux villes de Mulhouse d'un côté et de Dijon de l'autre.

Le réseau existant et réalisant déjà cette connexion sera recalibré pour obtenir une même efficacité à un coût financier et environnemental très inférieur.

Le Projet de Branche Sud **en ligne nouvelle** sera quant à lui stoppé et une réflexion sera engagée pour réaliser la connexion de la LGV vers le sud à la ville de Lyon en modernisant et en recalibrant une des lignes existantes qui réalise déjà actuellement cette liaison. Une autre technologie que celle du TGV, comme celle du « pendulaire », pourra être également envisagée, afin de permettre une vitesse suffisante sur voie classique.

Europe Écologie considère que le très lourd impact environnemental, de même que l'impact financier démesuré d'un tel projet en ligne nouvelle justifie son abandon.

De plus, le fuseau jurassien, qui emprunterait le couloir de nuisance de l'Autoroute A39, ne passerait pas pour autant sur l'autoroute, et les dégâts environnementaux induits par la construction d'une ligne nouvelle seraient tout aussi importants en termes de surfaces détruites que n'importe quel autre fuseau.

Cette ligne LGV avec son effet drainant entre en concurrence avec les lignes classiques qui pourraient se retrouver déclassées alors même que ce sont elles qui assurent la véritable irrigation des territoires.

C'est pourquoi, l'investissement public doit porter en priorité sur les infrastructures profitant au plus grand nombre dans le cadre des déplacements quotidiens, ce qui n'est pas le cas du TGV.

En tout état de cause, la participation de la Région et des collectivités à des lignes nationales ou européennes, devra revenir à des taux très inférieurs à ce qui s'est fait sur cette première phase de la Branche Est de la LGV de manière à ne pas peser trop lourdement sur les finances régionales et ainsi ne pas obérer les possibilités d'investissements sur les transports ferroviaires régionaux.

OBJECTIF 4 : TRANSPORTS - Assurer la pérennité et la qualité du réseau ferré franc-comtois

Le réseau ferré de Franche-Comté se fragilise, mais n'attire pas suffisamment l'intérêt de RFF et de la SNCF. C'est un réseau essentiellement constitué de petites et moyennes lignes dont une partie non négligeable se situe en zone de moyenne montagne, ce qui est un double handicap. D'une part parce qu'il dessert un bassin de population n'ayant pas une taille critique permettant de susciter des investissements à visée commerciale, et d'autre part, et c'est lié au point précédent, parce que les coûts de réfections et d'entretien des voies y sont plus élevés qu'en plaine.

Pourtant, et particulièrement pour ces zones de montagnes, mais de manière générale pour toute la Franche-Comté dont la densité de population est basse, le maintien d'un réseau ferré régional de qualité est essentiel pour le maintien des populations sur le territoire et le maintien des activités qui en découlent. C'est une question d'aménagement du territoire d'équité territoriale et de survie pour la Franche-Comté.

La Région prendra donc l'initiative de consulter RFF et la SNCF pour lancer un Plan Rail Régional dans lequel la Région participera à hauteur de 30% et RFF et la SNCF à hauteur de 35% chacun. De tels plans d'investissement pluriannuels ont déjà été adoptés dans plusieurs régions et d'autres sont sur le point de l'être.

Dès 2010, une étude globale et approfondie de l'état du réseau sera décidée et lancée.

Propositions

La participation financière de la Région à un Plan Rail = plan pluriannuel d'investissement sur les infrastructures ferroviaires en partenariat avec la SNCF et RFF.

Ce plan Rail se fera selon trois phases :

- ✓ **La première phase** consistera à réaliser les travaux d'urgence pour sécuriser le réseau. L'objectif absolu de cette première phase sera le maintien de l'ensemble du réseau : zéro fermeture ou déclassement de lignes. La durée de cette phase sera de 2 à 3 ans.
- ✓ **La seconde phase** consistera à moderniser le réseau pour en faire un réseau de qualité, permettant une bonne exploitation pour un service optimal à l'utilisateur. Il s'agira essentiellement de faire disparaître les points de ralentissement qui nuisent à une bonne vitesse commerciale : renouvellement de voies, changement de systèmes de signalisation, reconstruction des ouvrages, doublement de certains tronçons... Les lignes ayant subi un déclassement et menacées de fermeture (notamment la ligne Mouchard –Oyonnax par Morez et Saint Claude) seront traitées en priorité. La durée de cette phase sera de 2 à 3 ans, mais pourra démarrer sur certains tronçons avant que la première phase de sécurisation ne soit terminée sur tout le territoire.
- ✓ **La troisième phase** se situe à l'horizon 2015. Elle devra s'appuyer sur l'étude pour le développement des liaisons inter cités et devrait permettre la réalisation en ligne modernisée de liaisons entre bassins de vie proches. Cela permettra la mise en place de cadencement entre deux bassins de vie entre lesquels les mouvements de populations sont déjà réels. Par exemple l'axe d'attraction mutuelle: Mulhouse-Belfort-Montbéliard ou encore Besançon-Dole, ou encore Vesoul-Lure-Belfort...

Objectif 5 : TRANSPORTS - Permettre l'intermodalité

La hausse continue de la fréquentation des TER le prouve : les franc-comtois, conscients de l'urgence de la crise écologique, privilégient en plus en plus les transports en commun et les modes doux. Il est essentiel d'accompagner cette tendance en rendant l'usage de ces modes de transports attractifs par rapport à la voiture particulière. Cela suppose de rendre facile, efficace et rapide le passage d'un mode de transport à l'autre.

Pour cela, la mise en cohérence des propositions de transports des différentes AOT (Autorités Organisatrices de Transports), c'est-à-dire des différentes collectivités est essentielle. Parce que l'échelon régional est le plus large et donc le plus pertinent pour une vision globale de l'offre, **la Région devra revendiquer le statut de « chef de file » de ces différentes AOT afin d'en assurer la coordination au sein de ce qui pourrait prendre la forme d'un syndicat mixte des transports.**

Propositions

- ✓ **La mise en place d'un titre unique de transport au niveau régional ou par zones correspondant aux bassins de vie** : cette proposition de « billet unique », dont l'étude était déjà recommandée dans le schéma régional des infrastructures de transport, vise à faciliter au maximum les déplacements quotidiens en permettant de passer d'un mode de transport à l'autre (TER, cars, bus urbains, vélos en location etc.) avec un seul titre de transport. Des tarifications combinées existent déjà entre le TER et les réseaux urbains de plusieurs agglomérations mais elles sont conditionnées par des conventionnements au cas par cas entre les différentes AOT. Il s'agit donc de les généraliser pour optimiser l'intermodalité.
- ✓ **Le cadencement** (les trains sont « cadencés sur des horaires réguliers : tous les ¼ d'heure ou les ½ heures ...par exemple) prévu pour 2011 (arrivée du TGV) doit être accéléré et doit faire l'objet d'une fréquence forte sur les lignes principales (un train toutes les 1/2heures au moins).
- ✓ **La Région** participera à l'installation de parkings-relais, multi-services aux entrées des principales villes régionales.
- ✓ **La création de nouvelles haltes ferroviaires à Besançon Planoise** (projet dit de « halte-Ouest » pour desservir l'hôpital Minjot et le nouveau quartier des Hauts de Chazal avec la faculté de médecine) et à Danjoutin (pour assurer une meilleure desserte de la gare TGV de Meroux-Moval) répondra à l'évolution des besoins.
- ✓ **Pour favoriser l'intermodalité avec les modes doux**, il conviendra de repenser l'accueil des vélos dans les trains, d'installer des garages à vélos sécurisés dans les gares et des locations de vélos dans les gares principales (hors Besançon). Le gardiennage des garages à vélos et la location (éventuellement même des services de maintenance) pourraient être assurés par des associations de l'économie sociale et solidaire.
- ✓ **Même si des tarifications incitatives sont déjà en place, certains angles ont été négligés qui pourraient pourtant encourager nettement les modifications dans les habitudes de déplacements.** Il s'agira donc de proposer des carnets de tickets à tarif réduit aux personnes qui ne font qu'un ou 2 voyages par semaine et ne souhaitent donc pas un abonnement, de proposer des tarifs « famille » (gratuité pour les enfants jusqu'à 6 ans) et d'élargir les offres combinées aux étudiants hors région à d'autres régions(seules concernées actuellement Bourgogne (Dijon)

et Lorraine (Epinal)). Une carte de réduction gratuite sur les TER sera proposée aux étudiants francs-comtois.

OBJECTIF 6 : TRANSPORTS - Favoriser le report modal de la route vers le rail dans le domaine du transport de marchandises

En Franche-Comté, 96% des transports de marchandises se fait par la route.

Or les nuisances occasionnées par le transport routier sont multiples : nuisances environnementales du fait de la pollution, nuisances sociales du fait du nombre d'accidents graves impliquant un poids lourd et enfin coûts économiques liés à l'utilisation et donc la dégradation des infrastructures routières.

Pour des raisons environnementales et financières, **nous refusons le projet de canal Saône-Moselle** qui s'avère une fausse bonne idée : estimé à 15 milliards d'euros, uniquement à la charge des contribuables, essentiellement les Conseils Régionaux, ce projet s'ajouterait à celui de la LGV et plomberait lourdement les capacités d'emprunts et d'investissement de la région. De plus la modification brutale des équilibres hydrologiques et hydrogéologiques aurait des conséquences irréversibles sur la ressource en eau, les prélèvements étant opérés en tête des bassins versants. Le maintien des équilibres biologiques deviendrait illusoire. Quel que soit le tracé choisi, les atteintes aux écosystèmes forestiers et aquatiques seraient inacceptables.

Les financements publics utiles en matière de transports doivent se porter en priorité sur le **fret ferroviaire**.

Favoriser le report modal de la route vers le rail est donc une urgence.

C'est pourquoi nous proposons que la Région s'implique fortement dans l'étude et la mise en œuvre des besoins logistiques au niveau régional et inter régional afin d'offrir à terme une alternative crédible à la route par le rail, en cohérence avec un aménagement du territoire équilibré.

Propositions

- ✓ **Engager la Région dans la mise en place d'une AOT Transrégionale du transport de marchandises au niveau du Grand Est** (niveau d'aménagement du territoire cohérent sur le fret) : implication forte de la Région y compris financièrement, dans l'analyse fine et la structuration des besoins logistiques régionaux et inter régionaux.
- ✓ **Favoriser et réguler l'installation de plates-formes de transbordement et d'OFP (opérateurs ferroviaires de proximité)** afin d'obtenir un aménagement équilibré et cohérent. En effet La SNCF s'apprête à réorganiser l'activité de « wagons isolés » en cherchant de nouveaux opérateurs pour prendre en charge le transport de marchandises de proximité. La région aidera ces opérateurs pour la création de plateformes d'accueil dans quelques gares et la création d'embranchements particuliers.
- ✓ **Mettre au rang de priorité l'obtention par RFF de la mise au gabarit B1 (permettant le passage de conteneurs de grande capacité)** de l'axe Saône –Doubs inscrite au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et jamais réalisée.

3. BIODIVERSITE

Le capital de la ressource en eau et de la biodiversité se modifie rapidement sous le triple impact du réchauffement climatique, des aménagements de l'homme et des pollutions industrielles diverses.

Il ne faut pas négliger les interrelations entre la gestion des écoulements, les pratiques agricoles et celles de l'élevage ainsi que les dynamiques des populations biologiques.

Il est important d'envisager une veille concernant les nouvelles molécules et autres nanoparticules qui sont actuellement en renouvellement permanent.

Ici, nous programmons la politique de l'environnement selon trois grands axes : l'eau, les sols et la biodiversité qui sont intimement associés.

La communauté internationale s'est engagée, d'ici 2010, à faire le bilan de ses avancées concernant la conservation de la biodiversité, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique adoptée à Rio en 1992. Selon le rapport Chevassus-au-Louis, la perte des services écologiques induite par la dégradation de l'environnement pourrait représenter jusqu'à 7 % du PIB mondial, ou encore 14 milliards d'euros par an. En donnant ainsi un coût à la biodiversité, on donne également un coût à son gaspillage. L'agriculture biologique, la gestion des déchets, l'utilisation réduite des toxiques chimiques (détergents, biocides, solvants, etc.) sont autant de pistes visant à réduire les agressions chimiques sur le vivant. Et au-delà de la préservation de la biodiversité, c'est la renaturation des territoires qu'il faut entreprendre afin de permettre un redéploiement de la biodiversité.

En Franche Comté la biodiversité continue de reculer chaque année. L'objectif international était de stopper cette érosion d'ici 2010. De nombreux secteurs doivent être mis à contribution à commencer par l'agriculture dont la pratique intensive et l'usage abusif de pesticides ont dégradé la qualité des sols et de l'eau. Cette diversité fait partie des richesses de notre Région. Il faut donc réapprendre à vivre avec la nature en ville comme à la campagne.

OBJECTIF 7 : Préserver la biodiversité et les ressources en eau

Nous nous donnons donc comme objectif de reconquérir la biodiversité en coopération avec l'État et les Collectivités locales dans le cadre d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique qui coordonnera les politiques des différents échelons et sera contraignant pour les plans d'urbanisme, les projets d'infrastructures, les schémas directeurs d'aménagement du territoire... (L'application stricte des lois 1 et 2 du Grenelle de l'environnement proposera entre autres, aux PLU des objectifs chiffrés de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles).

La ressource en eau est fortement impactée par les activités de l'homme: par exemple, en Franche-Comté, le Doubs est hautement pollué par les PCB, partie émergée des pollutions chimiques ou par le développement des zones urbaines sur les plaines alluviales.

L'Europe a décidé qu'en 2015, l'ensemble des pays européens devait obtenir un bon état écologique de leurs eaux superficielles et souterraines. Ce bon état passe par une richesse, une complexité et une fonctionnalité optimale des écosystèmes liés à l'eau.

La qualité de l'eau, les sols et la biodiversité sont perturbés principalement par les intrants et les aménagements du territoire inadaptés. Des outils comme les contrats de rivières sont des avancées incontestables, mais aussi les politiques de trame verte et bleue dans lesquelles le Conseil Régional est fortement impliqué avec l'État. Le rôle du Conseil Régional est d'apporter les moyens de construire la connaissance des ressources spécifiques à notre région, d'identifier les besoins adaptés et d'optimiser la cohérence des acteurs de l'environnement.

Il doit faciliter le transfert de cette connaissance auprès de tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Propositions

✓ **Création d'un éco-pôle de l'environnement**

La Franche Comté serait la seule région qui se sera dotée d'un éco-pôle de l'environnement qui mettra en synergie les acteurs agissant dans le domaine de l'environnement biotique et abiotique, dans un même lieu : de la production de la donnée (recherche, inventaires...), de protocoles de conservation et de gestion (conservatoires, gestionnaires...) jusqu'à la restitution au grand public. Ce pôle permettra à la région de créer par cette forte proximité géographique et thématique, une plateforme de la transversalité entre recherche et actions de conservation ou de gestion des milieux naturels, entre éducation à l'environnement et culture scientifique, mais aussi entre science et société par la mise en place d'une dynamique de débat public, avec une thématique originale : de l'origine de la Terre à la Terre du Futur.

Pour ancrer un nouveau concept de l'environnement dans une réalité territoriale, ce pôle permettra d'innover en s'appuyant sur la connaissance sur le long terme, mais aussi sur la diversité des acteurs, de leurs missions et de leurs engagements. C'est parallèlement un lieu de ressources et de production, associé à un lieu d'éducation, de formation et de culture dont il est question. C'est un projet ambitieux véritable pôle d'excellence de l'environnement concernant particulièrement la biodiversité et constituant un observatoire de l'univers et de l'environnement.

Il permet d'identifier l'excellence dans ce domaine de la région de Franche-Comté à partir de sa capitale et se déployant sur tout le territoire régional, mais aussi interrégional, national et international.

Il implique une coordination de nombreux financeurs et devra faire l'objet d'une renégociation lors du CPER.

✓ **Création du SAMU de l'environnement**

Création d'un guichet unique pour envisager d'orienter les demandes de renseignement ou le signalement de dangers environnementaux.

Plan sol : La première année du mandat nous devons actualiser le classement des sites en fonction de leurs nocivités pour l'environnement pour entreprendre un plan d'actions sur 3 ans (1 million d'euros pour la résorption des sites qui ont les pollutions les plus diffuses). Les petits sites orphelins ne devront pas être oubliés. Un plan spécifique au PCB (polychlorobiphényles) en partenariat avec les régions limitrophes est indispensable.

✓ **Lutter contre l'érosion de notre biodiversité.**

L'implication dans la trame verte et bleue s'appuiera sur l'ensemble des acteurs régionaux et locaux pour mener à bien une lutte contre l'érosion de la biodiversité. La création de nouvelles réserves

naturelles régionales et d'espaces protégés sont des outils essentiels à la politique de lutte contre cette érosion.

✓ **Préserver la qualité de l'eau**

Le Conseil régional prendra en compte l'ensemble de la dynamique des masses d'eau pour envisager son soutien aux aménagements du territoire. L'établissement d'inventaires et de cartographies sont des outils indispensables à développer pour améliorer la prise de décision dans une vision globale des dynamiques : cartographie des aquifères, inventaires des bonnes pratiques réglementaires (informations aux collectivités...).

✓ **Soutenir les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation dans le domaine de l'eau.**

Conforter la démarche « Terre Saine », pour une commune sans pesticide en accompagnant et/ou finançant les démarches de formation et d'information des agents communaux et des particuliers initiées par les EPCI et les pays.

✓ **Participer et veiller à la politique territoriale de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de qualité et bon marché en travaillant l'établissement d'une charte en collaboration avec différentes compétences territoriales.**

✓ **Création d'une CHARTE de la NATURE pour les acteurs économiques**

Eco-conditionnalité des aides aux entreprises, aux collectivités et aux agriculteurs (charte de la nature) et propriétaires forestiers. Renforcement du réseau des espaces botaniques de la Région de Franche-Comté pour promouvoir la biodiversité et le développement durable.

✓ **Prix régional annuel du développement durable :**

Appel à projet vers les communes, les EPCI, les particuliers et les entreprises pour la meilleure réalisation dans le domaine du développement durable. Chaque année, un jury délibère une subvention est octroyée au(x) projet(s) retenu(s)....

4. SANTÉ

Ce n'est pas une fatalité que la gestion des ressources naturelles soit à l'origine d'une dégradation du milieu, de la chaîne trophique, de l'accessibilité aux ressources (semences, eaux, ...), mais aussi de l'augmentation de la production de carbone très élevée. L'homme en est l'acteur, mais aussi la cible. Il est question là de ressources alimentaires et de santé publique.

Il est important d'aborder la santé de façon positive et non pas seulement comme la menace de maladies ou de catastrophes. La santé, c'est le bien-être sur les plans physique, psychique et social, c'est la qualité de vie, la ressource pour répondre aux agressions et résoudre les problèmes, pour être bien dans son corps, bien dans sa tête, bien avec les autres.

Parce que l'agriculture n'est pas seulement un mode de production, mais bien la ressource première pour l'alimentation et donc la santé, elle doit être appréhendée dans sa globalité.

Les modifications des pratiques agricoles impactent la qualité de la vie de l'homme, celui du monde rural comme du monde urbain. C'est donc un levier essentiel pour envisager une conversion écologique et économique du territoire.

Une meilleure santé publique implique l'organisation d'un accès à la formation, à l'information et à la consultation. Notre démarche implique en particulier de passer d'un système purement médical à un véritable système de santé fondé sur les quatre piliers que propose Europe Écologie :

- l'agriculture et l'alimentation,
- l'environnement (extérieur, intérieur, au travail ...),
- l'éducation, la prévention et la promotion de la santé,
- les soins.

L'échelle régionale est pertinente pour un plan « santé solidaire » contre de nouvelles maladies liées à l'environnement (obésité, cancer, stress, pollutions chimiques...). La simple suppression des pesticides suffirait à réduire significativement le nombre de cancers ; enfin la prévention, les soins et l'environnement étant indissolublement liés à l'action régionale, nous devons poser les bases d'un nouveau paritarisme réunissant usagers, élus territoriaux et professionnels de la santé pour qu'à l'avenir les Agences Régionales de Santé soient indépendantes des laboratoires pharmaceutiques et régulées régionalement.

Objectif 8 : Santé : pour une politique de santé publique conforme aux nouvelles exigences environnementales et sociales

Propositions

SOINS :

- ✓ **Encourager la création de Maisons de Santé pour une prise en charge de la santé de proximité. L'économique ne doit pas prévaloir sur la qualité de la santé.**
- ✓ **Mettre en place un Conseil Régional de Santé et dénoncer les Agences Régionales de Santé (ARS) de la loi Bachelot. La loi de réforme de la Santé dite « loi HPST » (Hôpital-Patient-Santé-Territoire) a été votée en JUIN 2009 et avec elle, la création de ces Agences Régionales de Santé.**

Loin de constituer une décentralisation du pouvoir et la régionalisation que nous préconisons, les ARS, permettent au pouvoir central d'avoir « la main-mise » sur la gestion de la santé dans les régions : il faut dénoncer le manque total de décentralisation dans le fonctionnement des ARS et l'occasion manquée d'instaurer une nouvelle démocratie sanitaire. Le projet de Loi d'Orientation du Système de Santé des Verts propose d'instaurer un Conseil Régional de Santé composé des forces vives de la région : élus, administrations, professionnels, ainsi que le vice-président Santé du CR et de faire une place sérieuse aux représentants des usagers. Il s'agit de régionaliser la gestion du système de santé en fonction d'objectifs régionaux de politique de santé publique décidés par ce Conseil Régional de Santé. La condition pour maintenir un

Le système de solidarité est de définir démocratiquement des objectifs de santé publique, puis d'évaluer à échéances régulières les résultats des politiques de santé, indépendamment des sociétés privées qui vendent les produits ou services.

- ✓ **Maintenir un accès aux soins pour tous en défendant l'hôpital public, notamment le CHU de Besançon. Défendre ce droit aux soins c'est également soutenir le maintien des internes en médecine à l'hôpital et la couverture régionale par les médecins généralistes.**
- ✓ **Création d'une délégation en charge de la santé afin d'introduire les questions de santé publique de façon transversale dans toute politique régionale.**

SANTÉ - ÉDUCATION - FORMATION :

- ✓ **Développer l'éducation et la promotion de la santé ainsi que les actions de prévention .**

Il est important de participer à la formation et l'information des professionnels comme des plus jeunes aux notions de santé générale et de santé publique. Tous les aspects de la santé, pourront être abordés par des plans de formation et d'information. Ces actions seront renforcées significativement dans les lycées.

- ✓ **Développer les formations aux aidants (pour permettre plus de maintien à domicile)**

Développer les liens entre les acteurs d'éducation pour la santé (professionnels de terrain, associations d'habitants ou de consommateurs) et les professionnels ressources (Comité Régional d'Education pour la Santé, Protection Maternelle et Infantile, Santé Scolaire).

- ✓ **Soutenir le Comité Régional d'Éducation pour la Santé (CRES) dans sa mission de structure spécialisée référente.**

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE :

- ✓ **Lien social – Santé au travail**

Accélérer les politiques d'aménagement d'accès aux personnes handicapées dans les services publics, les transports, le logement.

Élaborer en concertation avec les acteurs de l'économie, des entreprises et des syndicats, des programmes d'amélioration des conditions de travail, de la communication dans les entreprises et de la prévention du stress au travail.

Soutenir les associations de victimes de maladies professionnelles et d'accidents du travail

- ✓ **Recherche**

Soutenir la recherche sur :

- les maladies liées à la pollution, à la nutrition et à la précarité
- les méthodes de protection de l'environnement
- les modes de vie favorables à la santé

- ✓ **Créer des réseaux et introduire davantage de cohérence**

Le programme régional Europe Écologie Franche-Comté

Soutenir l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) dans sa mission de structure ressource régionale et l'inciter une structure coordinatrice entre plusieurs structures de recherche (CRIREM, CRIGEN,...) et d'observation (ORS, Université), les réseaux d'association (alliance pour la planète, WWF, Greenpeace, etc.) et des laboratoires indépendants (CRIRAD, ACRO, etc.). Soutenir et protéger les lanceurs d'alerte écologique.

Priorité 3. Garantir la démocratie, la liberté et le bien vivre ensemble

Constat

Notre ambition est de faire de la région un espace garant de l'autonomie et de l'émancipation individuelle de tous les citoyens et de toutes les citoyennes. Contre l'anonymat général et le chacun pour soi néolibéral, contre l'ignorance et la méfiance réciproque, il est temps de traduire dans la réalité des territoires un projet de société vraiment solidaire, soucieux des libertés de tous et respectueux des identités de chacun. Il s'agit aussi de faire de l'exécutif régional un lieu paritaire de représentation de toute la diversité de la société.

De même, l'innovation, la création, la connaissance, les savoirs, les arts ne peuvent pas être considérés et traités comme des marchandises et la région doit s'attacher à être le premier soutien à ces activités essentielles. Nous voulons faire des politiques régionales le fer de lance d'une nouvelle forme de démocratie de proximité entre conseil de quartier et parlement national.

Il s'agit donc premièrement de renforcer le rôle politique de la région, au niveau national comme au niveau local. En particulier il faudra défendre la clause de compétence générale menacée par la réforme en cours, car c'est cette clause qui fait de la région un espace d'imagination politique et d'innovation sociale. Nous dénonçons par ailleurs fermement le projet de suppression du statut légal des Pays. Ce projet de réforme n'est rien d'autre qu'une recentralisation autoritaire de la politique nationale, contraire à l'épanouissement d'une démocratie régionale proche de ses citoyens et les intégrant pleinement.

OBJECTIF 1 : Faire vivre la démocratie régionale en renforçant la participation citoyenne

Notre ambition est de **Gouverner autrement, avec les citoyennes et les citoyens**. Ceci signifie ouvrir largement l'institution régionale sur la société et renforcer les corps intermédiaires (associations et syndicats notamment). Nous proposons de mettre en débat public les politiques régionales, en rendant compte de ce que nous faisons, en développant les outils d'un contrôle citoyen sur les grands services publics, en facilitant l'accès aux informations et aux expertises, en soutenant partout les pratiques participatives.

Propositions

CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE DE LA REGION AUTOUR DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS

- ✓ **Introduire le droit à un référendum d'initiative populaire**, sur un sujet de la compétence du Conseil Régional si 10% des inscrits le demandent.

- ✓ **Organiser des Etats généraux de la démocratie locale** rassemblant des habitants, des associations et des élus.
- ✓ **Elaborer et valider une charte régionale de la Démocratie Participative**
- ✓ **Construire des dispositifs d'appui aux initiatives participatives et citoyennes** qui se développent dans les associations, les collectivités locales, les territoire : site Internet, financement de projets, partage d'expériences...

ET AU SEIN DES INSTITUTIONS REGIONALES

- ✓ **Mettre en place, au sein de la Région, une mission politique transversale aux différents services , pour construire et porter la dimension participative.**
- ✓ **Mettre en œuvre un fonctionnement plus collégial et plus responsable des différentes instances de l'exécutif :** Commission Permanente, commissions thématiques, assemblée, cabinet.
- ✓ **Mettre en œuvre la parité et le non-cumul des mandats au niveau des reponsabilités exécutives :** vices présidences, présidences de commissions.
- ✓ **Développer la culture et la pratique de l'évaluation des politiques régionales pour en améliorer constamment la qualité** tout en favorisant leur lisibilité.
- ✓ **Augmenter les moyens du CESR (Conseil Economique et Social Régional)** et le mandater pour organiser et faire vivre un forum permanent des associations afin d'associer les corps intermédiaires à la définition des politiques régionales.
- ✓ **Créer une commission citoyenneté - participation chargée d'impulser et d'animer un réseau infradépartemental du Conseil Régional. Ces antennes serviront d'interface administrative.** Les élus y assureront en outre des permanences. Des comités rassemblant des usagers et des élus locaux seront mis en place.
- ✓ **Créer des liens et des échanges réguliers avec les élus des autres collectivités au sein de la région mais aussi avec des régions françaises ou européennes.** Développer des liens de solidarité avec des régions du Sud.

FORMATION CITOYENNE

- ✓ **Renforcer l'existence et l'animation autour du volontariat civil et mise en place de bourses de soutien** aux projets citoyens menés par des jeunes.
- ✓ **Promouvoir un dispositif de participation et de représentation des stagiaires dans les formations professionnelles et l'apprentissage.**
- ✓ **Fonder une « École » de la coopération et de la participation** pour contribuer à promouvoir des « bonnes pratiques » dans les associations et les communes. Cette structure aurait vocation à aider à la formation des bénévoles associatifs sur les différents aspects de l'économie solidaire et citoyenne. Construire avec les mouvements d'éducation populaire, un projet de formation citoyenne en ciblant des catégories qui n'ont pas la parole et qui sont souvent à l'écart de l'exercice classique de la citoyenneté.

OBJECTIF 2 : une coopération interrégionale, européenne et internationale durable

Les régions sont aujourd'hui en mesure d'impulser des dynamiques de coopérations décentralisées, de territoire à territoire, impliquant de nombreux acteurs locaux, y compris des petites communes qui n'ont ni les moyens humains, ni les moyens financiers nécessaires. La Franche-Comté doit se donner les moyens de cet objectif.

Un parti-pris de qualité est indispensable pour une petite région française comme la nôtre qui ne peut multiplier de manière démesurée les coopérations. Ces coopérations exemplaires de rigueur et de qualité devront impliquer davantage les jeunes francs-comtois qui s'y investiront grâce à des dispositifs spécifiques que le Conseil Régional soutiendra de manière volontariste.

Dans cette optique, le Région doit se donner les moyens de répondre aux appels à projets ou propositions de l'Union européenne dans le domaine de la coopération décentralisée. Dotée d'une expertise propre, elle sera à même de mieux collaborer avec les acteurs locaux.

Enfin, la région doit définir une stratégie et des orientations claires en matière de coopération décentralisée dont l'objectif principal sera de participer pleinement à la mise en place d'une société mondiale respectueuse de chaque citoyen du monde et du développement durable et solidaire.

La réciprocité est indispensable dans cette coopération décentralisée. Si la collectivité du Nord peut apporter énormément dans l'accompagnement à la réalisation concrète de projets de développement durable à la collectivité du Sud ou partenaire, inversement, la collectivité du Nord a tant à apprendre sur les valeurs d'une autre société riche de cultures et de valeurs.

Propositions

EDUCATION, FORMATION, SENSIBILISATION

- ✓ **Améliorer la connaissance des problématiques du développement et proposer des formations à destination des élus mais aussi des acteurs francs-comtois concernés, en s'appuyant sur le CERCOOP (Centre régional de Ressources sur la COOPération Décentralisée).** Il s'agira en effet de faciliter la compréhension des enjeux et la mutualisation entre acteurs de la solidarité locale, interrégionale et internationale. Avec la diminution des budgets, la recherche de la mutualisation et des complémentarités doit être encouragée pour plus d'efficacité et d'efficience.
- ✓ **Pour une réelle éducation au développement et à la solidarité internationale efficace et ambitieuse :** renforcer le soutien des associations dont c'est le but, multiplier les coopérations avec l'éducation nationale, l'enseignement agricole, les associations d'éducation populaire, les organismes de formation, les clubs sportifs, les associations lycéennes, étudiantes, les structures européennes œuvrant dans ce sens.
- ✓ **Animer des campagnes de sensibilisation** afin de faire connaître au maximum de citoyens francs-comtois les enjeux du développement ici et ailleurs dans le monde. Une prise de conscience des conséquences de tous nos gestes quotidiens de consommation directe, de comportement en termes de déplacement, de chauffage, d'habillement...Mais également en termes de rapports économiques entre pays développés et en cours de développement, de

durabilité du développement des pays les moins avancés économiquement, de respect des cultures traditionnelles, des peuples du monde. Ces campagnes de sensibilisation sont plus que nécessaires pour le mieux vivre ensemble.

COOPERATIONS

- ✓ **Favoriser les coopérations interrégionales.** Celles-ci peuvent nous permettre de nous inspirer d'exemples fonctionnant déjà, lancés en France comme en Europe. Envisager des chartes interrégionales de coopération avec les partenaires internationaux. Faisons rayonner l'esprit d'utopie franc-comtois en France, l'esprit d'humanisme en Europe en nous regroupant avec d'autres régions pour porter une alternative au simple développement économique traditionnel. La mutualisation des recherches est un avantage en coûts non négligeable, avec des régions connaissant les mêmes problèmes que nous.
- ✓ **Développer les coopérations transfrontalières** notamment avec la Suisse en y associant les populations.
- ✓ **Favoriser l'autonomie des personnes, des groupes et des collectivités partenaires** au cœur des projets de coopération décentralisée de la région. Les aides et les partenariats doivent s'orienter prioritairement vers des actions limitant les effets des changements climatiques sur les populations.
- ✓ **Réservons une place centrale à la société civile dans les actions de coopération de proximité.** Elle a un rôle important de mise en cohérence à jouer dans la définition des projets, programmes et priorités de coopération de la région. Le Conseil Régional doit par conséquent veiller à la coordination des forces et éviter les émiettements et concurrences des nombreuses petites structures. Trop de forces se perdent dans des initiatives privées ou non coordonnées. Les associations créées pour la solidarité internationale doivent travailler en étroite collaboration avec leur collectivité locale légalement responsable de la coopération décentralisée. La contractualisation pourrait être envisagée avec certaines structures pour asseoir de manière durable la complémentarité entre la vie institutionnelle et la vie associative au niveau local et régional.

OBJECTIF 3 : Viser la Haute Qualité Educative Franc-Comtoise

En terme éducatif, la région a en charge la gestion des bâtiments scolaires et l'ensemble des personnels administratifs. Dans ce cadre, penser un projet éducatif régional doit s'envisager dans le respect des compétences de l'Etat, d'une part parce que nous sommes attachés à l'existence d'une éducation nationale, d'autre part parce que la région n'a pas vocation à suppléer aux manques qui résultent du désengagement continu des gouvernements de droite dans ce domaine. Nous avons cependant, en agissant sur le contexte, un premier levier pour **mettre en œuvre une réelle politique éducative écologique** : l'organisation des bâtiments scolaires, la qualité des espaces et du matériel, la formation des personnels, ont une influence non négligeable sur le climat d'un établissement, et donc sur le bien-être de ses usagers.

D'autre part, la région peut être un acteur central pour **coordonner les actions éducatives**, faciliter la mutualisation, les ponts entre filières de formations (générale, professionnelle, agricoles, CFA), entre

éducation nationale, entreprises, institutions et associations, pour proposer des actions cohérentes notamment en direction des plus fragiles, et **agir efficacement pour la réussite de chaque jeune**.

Enfin, la réussite d'un jeune ne se limite pas à l'obtention d'un travail ou d'un examen, c'est son intégration parmi nous qu'il faut réussir, lui permettre de **trouver sa place dans la société**. Cela passe par la mise en place d'une **politique jeunesse régionale**, centrée sur la cohérence, la coopération entre acteurs et l'autonomie des jeunes.

Viser la **Haute Qualité Educative** pour nos établissements franc-comtois c'est affirmer avec force que la conversion écologique commence par la formation de citoyens prêts à cultiver davantage de mieux-être et préparer **une rupture profonde avec un modèle de société productiviste et consumériste sans avenir**.

Propositions

Donnons leur place aux jeunes dans notre Région !

AUTONOMIE

- ✓ **Soutenir le développement de réseaux de transports en commun** vers les lieux d'études et expérimenter un « chèque vélo » pour la mobilité des élèves et des étudiants.
- ✓ **Expérimenter un Passeport pour l'Avenir visant une plus grande autonomie des jeunes entre 18 et 26 ans**. Notre proposition est le fruit d'une réflexion sur la mise en place d'un revenu universel d'existence concernant plusieurs volets de l'autonomie : santé, logement et transport. A l'heure de la remise en cause frontale et brutale des liens de solidarité, il est urgent de repenser la solidarité sur des bases universelles et prendre en compte le fait que les revenus actuels sont le produit d'un niveau de vie collectif lié à la richesse existante du pays et donc à l'effort des générations précédentes. La Franche-Comté, parce qu'elle est une terre d'utopies réalisées, parce qu'elle a su mettre en place à Besançon, un revenu minimum garanti en préfiguration du RMI, pourrait enclencher concrètement cette évolution vers le revenu d'existence en lançant une expérimentation de revenu universel pour la jeunesse. Pour son financement, nous engagerons une large concertation avec toutes les collectivités comtoises dans l'objectif de permettre la création d'un fond de solidarité jeunesse.

IMPLICATION CITOYENNE

- ✓ Mettre en place un service de « volontariat régional » pour les jeunes sous forme de missions de différentes natures à la demande du Conseil Régional. Ex : Un étudiant franc-comtois pourra effectuer quelques heures dans une association de type associatif et solidaire et ainsi appuyer une économie sociale et solidaire.
- ✓ **Accompagner la création d'associations de mineurs** afin d'inciter les jeunes à s'impliquer dans la vie associative et à entreprendre des projets.

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- ✓ **Mettre en œuvre un véritable service public de formation.** Il s'agit de créer le cadre juridique permettant au Conseil régional de contractualiser des prestations de formation en utilisant la procédure d'appels d'offre tout en conservant la possibilité de définir des priorités et les moyens de contrôler leur application.
- ✓ **Multiplier les occasions de faire découvrir aux jeunes, des études, des métiers, des parcours de vie (stages, rencontres, forums).**
- ✓ **Moraliser et encadrer les stages en entreprise par l'élaboration d'une charte éthique** avec l'ensemble des partenaires économiques de la Région, pour que les droits des stagiaires cessent d'être mis à mal en Franche-Comté.
- ✓ **Proposer une charte de l'entreprise formatrice et citoyenne aux entreprises** qui développent des pratiques d'accueil de stagiaires de tous statuts, des formations alternées de qualité, qui pratiquent des recrutements non discriminants, se soucient de mixité, de transmission intergénérationnelle des savoirs, participent aux actions de découverte des métiers en partenariat avec les établissements de leur territoire. Les entreprises pourraient valoriser cette image par une mise en réseau et bénéficieraient régulièrement d'outils spécifiques et de propositions de conférences de chercheurs spécialistes en ces domaines.

Viser la Haute Qualité Educative dans les lycées francs-comtois

ÉCO-RESPONSABILITÉ

- ✓ **Poursuivre et amplifier la mise en place des Agendas 21** dans les lycées et CFA. Les Agendas 21 sont le résultat d'une politique volontariste menée par les Verts au sein de la majorité actuelle. Cet outil a permis la mise en place d'éco-délégués dans les lycées et CFA. Les Agendas 21 sont aussi des leviers puissants du développement des pratiques participatives et « partenariales » entre élèves, enseignants, parents et personnels.
- ✓ **Engager résolument la conversion écologique des services de restauration des lycées, en soutenant à la fois des actions en amont avec les producteurs locaux mais également par la formation des Maîtres Ouvriers cuisiniers et des intendants. Ces actions s'appuieront sur le PNNS (Plan National Nutrition Santé) auquel la Franche-Comté est la première région adhérente.** C'est notamment grâce à l'action des élus Verts qu'un annuaire des producteurs bio et de proximité a vu le jour il y a quelques semaines...
- ✓ **Soutenir l'innovation pédagogique** dans les domaines de l'Education à la Nature et au Développement Durable, en appui aux contenus des programmes scolaires définis par l'Education Nationale.
- ✓ **Démultiplier les actions de sensibilisation et de formation** dans les domaines de l'éducation à l'environnement et au Développement Durable, notamment dans les lycées et les CFA.

DÉMOCRATIE, LIBERTÉS, ÉGALITÉ

- ✓ **Mettre en place des budgets participatifs** dans les lycées et les CFA, géré directement par le CVL (Conseil de la Vie Lycéenne) afin de financer des projets élaborés collectivement par les lycéens et apprentis. La région soutiendra par ce biais tout projet innovant dans le domaine de la

création artistique des lycéens, des initiatives en faveur de l'égalité filles / garçons et soutiendra également des projets en lien avec les secteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

- ✓ **Les représentants de la Région dans les conseils d'administration des lycées refuseront la vidéosurveillance** et défendront sans cesse l'augmentation des moyens humains dans les établissements.
- ✓ **Renforcer la mixité filles / garçons** dans toutes les formations par des actions spécifiques notamment vis à vis des formations scientifiques et des poursuites d'études.
- ✓ **Mettre en place une politique ambitieuse de démocratisation en direction des grandes écoles**, à l'image des Programmes d'Etudes Intégrées (PEI) proposés par plusieurs IEP (Instituts d'Etudes Politiques). Ces programmes sont destinés aux élèves boursiers ou en limite de critère de bourse et permettent durant l'année de terminale de bénéficier d'une préparation au concours d'entrée. Il ne s'agit pas de discrimination positive car le concours reste le même pour tous mais véritablement de contrer des logiques d'autocensure qui freinent trop souvent les élèves dont les familles ont des revenus modestes.
- ✓ **Soutenir la mise en place d'un établissement public** expérimental ouvert aux élèves en rupture scolaire majeure.

OUVERTURE INTERNATIONALE ET EUROPÉENNES

- ✓ **Renforcer la mobilité européenne et internationale des lycéens et apprentis**, sur le modèle des échanges Sauzay avec l'Allemagne. Ce séjour aura pour objectif une immersion en autonomie dans un autre système éducatif pendant 2 mois. Ces programmes de mobilité auront également vocation à favoriser la mobilité des lycéens et apprentis franc-comtois vers des régions du Sud. Ces programmes seront assumés par un cofinancement avec des fonds européens.

ÉDUCATION ET CULTURE

- ✓ **Faciliter la rencontre des lycéens et apprentis avec les artistes**, par l'accueil d'artistes en ateliers et en résidence dans les lycées et CFA. Repenser la possibilité d'un lieu polyvalent permettant l'accueil de résidence, d'expositions et d'ateliers, lors de travaux de réfection ou de construction dans ces établissements.
- ✓ **Soutenir la création des lycéens et des apprentis** grâce à un concours et à l'attribution d'une bourse de la création.
- ✓ **Définir et soutenir des projets culturels et éducatifs** autour des œuvres acquises par le FRAC (Fond Régional d'Art Contemporain) afin de démocratiser l'accès à l'art contemporain en le présentant dans des lieux de vie du quotidien.
- ✓ **Définir et soutenir des actions et ateliers de décryptage des médias**. Aujourd'hui, les jeunes passent près de 1500 heures par an devant un écran. Il est indispensable de favoriser la capacité de discernement et l'esprit critique afin de différencier la pertinence d'un programme, d'une information, d'un jeu ou d'un site web afin que chacun fasse son choix de manière éclairée en limitant les risques de manipulation.
- ✓ **Poursuivre et amplifier l'action « lycéens et apprentis au cinéma »**, notamment en direction des lycées professionnels et CFA. Les objectifs sont de faire évoluer le regard porté par les lycéens sur des cinématographies méconnues, voire rejetées, et de développer chez eux une approche critique.

- ✓ **Soutenir et développer le programme « lycéens au spectacle vivant »** qui permet à des établissements d'accueillir un spectacle, d'organiser des échanges sur le travail de mise en scène ou un atelier avec une équipe d'artistes, la visite d'un théâtre, d'assister à un spectacle dans une structure culturelle.

COHÉRENCE ET CONCERTATION

- ✓ **Veiller à un maillage territorial équilibré** qui favorise une offre de formation diversifiée et de proximité. Dans ce cadre, renforcer les coopérations entre établissements et enrayer les logiques de concurrence.
- ✓ **Renforcer le dialogue avec les corps intermédiaires** par des rencontres régulières avec les représentants des fédérations de parents, des syndicats enseignants et lycéens dans le cadre du renforcement du rôle du CESR.

OBJECTIF 4 : Soutenir l'Université de Franche-Comté

Au niveau national, les régions de Bourgogne comme de Franche-Comté sont chacune de trop petites structures de formation et de recherche pour garantir le vivier d'une formation forte et d'une recherche qui se renouvelle. L'enseignement, qui est très pluridisciplinaire dans les deux universités, repose sur de trop petits effectifs dans certaines filières pour être visible et attractif. La carte des formations commune qui est en train de se mettre en place doit préserver une répartition équilibrée sur le territoire Franche-Comté / Bourgogne et ainsi apporter lisibilité nationale et internationale. Les écoles doctorales et les enseignants, travaillent depuis trois ans à permettre un rapprochement équitable qui ne fragilise pas les enseignements de part et d'autre.

La Recherche opère, depuis quelques années, des regroupements de laboratoires, régionalement ou interrégionalement et répond ainsi à une nouvelle structuration des axes de recherche et leur spécificité dans le paysage de la recherche fondamentale et de l'innovation.

La Franche-Comté a de sérieux atouts, notamment des laboratoires de grande qualité : Chrono-environnement, FEMTO-ST, Laboratoire de Maths, THEMA.....

La Franche-Comté bénéficie aussi de **partenariats** de grande qualité avec les universités du Grand Est : Mulhouse - Nancy, mais aussi des **laboratoires suisses**.

Les deux Régions ont mis leur logistique interne à la disposition de ce rapprochement, car la crainte de voir s'amoinrir le potentiel de recherche et l'outil d'ascenseur social que constituent les filières des formations est grande. En outre, **les signaux nationaux privilégiant les « grandes Universités » sont redoutables**. Pour la Franche-Comté, ce sont 10 000 étudiants en moins si nous ne soutenons pas une restructuration qui permette de maintenir une université de "plein emploi".

Propositions

- ✓ **Poursuivre et renforcer le partenariat Région – Université**, particulièrement dans les domaines concernés par la conversion écologique de l'économie, la lutte contre le réchauffement climatique et l'innovation sociale.

- ✓ **S'engager en faveur de l'ouverture internationale de l'Université de Franche-Comté en renforçant et en améliorant différents dispositifs** à l'égard des étudiants internationaux vivant en Franche-Comté (qui représente 12% des étudiants de Franche-Comté). Nous pensons, ici en particulier au maintien et à l'amélioration de la politique de parrainages pour les étudiants étrangers. Mais aussi, au renforcement de l'aide à l'égard des étudiants Erasmus francs-comtois.
- ✓ **Toute la population franc-comtoise doit pouvoir s'approprier un enseignement supérieur fort et une université « ascenseur social »**, productrice d'innovation et d'intelligence.
- ✓ **Le droit à l'enseignement supérieur doit être garanti** pour tout jeune franc-comtois et la région doit contribuer aux côtés du CROUS et des autres collectivités à cette accessibilité.

OBJECTIF 5 : Un aménagement du Territoire au service des francs-comtois : services publics, égalité territoriale et proximité

Ce sont les hommes et les femmes qui font la richesse d'un territoire, et pas la concentration de bureaux, le montant de ses recettes fiscales ou le trafic de son aéroport. Le potentiel humain de nos territoires est trop souvent négligé, gaspillé, épuisé par un modèle de développement qui préfère la concentration et la concurrence à la répartition et la cohérence. Concentration des richesses, concentration des activités, concentration des pouvoirs, concentration des populations, concentration des problèmes...

Un aménagement du territoire pensé dans cette vieille logique ne cesse de créer des nuisances sociales : ruptures et discontinuités, ségrégation sociale, concentration de la précarité dans certaines zones, ghettos riches vs. cités à l'abandon...

Les inégalités écologiques vont souvent de pair avec les inégalités sociales et entre ceux qui peuvent choisir ou non de prendre leur voiture, d'habiter plutôt ici que là, d'envoyer leurs enfants à tel ou tel lycée, de manger sainement ou non, de souffrir de stress, d'hypertension, de malbouffe, de cancers ou non...

Pour des raisons culturelles et politiques, le processus de décentralisation initié en 1982 est loin d'être achevé. Contre l'empilement actuel des administrations centralisées, nous voulons défendre une véritable décentralisation appuyée sur le droit à l'expérimentation pour les régions. Il s'agit de redonner la possibilité aux citoyens et à leurs élus de prendre des initiatives pour imaginer des politiques de proximité et préparer l'avenir.

Le Grenelle proposait des schémas régionaux de cohérence écologique. C'est effectivement une nécessité. Nous sommes favorables à une forme décentralisée de planification écologique des territoires. Le PS comme l'UMP s'appuient sur un principe de compétition entre les régions, et au sein des régions entre les différents espaces. Notre écologie suppose la mise en cohérence des politiques publiques sur le territoire, aux deux échelles nationale et régionale. Il s'agit ainsi d'utiliser les outils de la coopération interrégionale pour mener des politiques communes avec les autres régions au lieu d'être en concurrence pour attirer les activités, et même bâtir un contre-pouvoir régional face aux politiques nationales de déménagement du territoire

Ainsi, le gouvernement fait feu de tous bois pour mettre à mal ce qui a nécessité des décennies de mise en place par les acteurs locaux et la décentralisation.

Aujourd'hui, la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques), au nom du principe fallacieux de réduire les dépenses de l'Etat, engage un massacre des institutions délocalisées.

En écho à l'AGCS (Accord Global du Commerce et des Services) privatisant le concept même de service public on assiste à la disparition programmée des grands services publics tels que la Poste et bien d'autres avant.

Il faut promouvoir un développement économique et social en organisant l'installation des services aux populations sur le territoire.

La politique du gouvernement Fillon (en continuité avec ce qui avait été initié par les gouvernements en place depuis 2002) va dans le sens d'une désertion des services de proximité, particulièrement dans le milieu rural.

En faisant évoluer les responsabilités des collectivités locales, mais surtout en modifiant profondément les critères de qualité et de rentabilité de ces services, l'État favorise l'exode des populations jeunes.

Comme il a été préalablement évoqué dans bon nombre de nos propositions, l'aménagement du territoire en harmonie avec notre projet écologiste reste permanent.

Transports des voyageurs, éducation et formation professionnelle, politique de santé, politique de soutien aux pays qui sont l'ossature de notre politique d'aménagement du Territoire, sans oublier évidemment la défense des services publics... tous ces éléments sont partie prenante de notre programme.

Propositions

- ✓ **Mise à jour et réécriture du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire**
- ✓ **Préservation des Pays en continuant à s'appuyer sur eux pour la mise en place de nos politiques d'Aménagement**
- ✓ **Déclinaison de ces politiques d'aménagement dans toutes nos politiques régionales**
- ✓ **Soutien aux projets cohérents de maintien du service public**
- ✓ **Coordination des politiques de développement du réseau haut débit et encouragement des politiques de développement des usages (visioconférences, points visio services)**
- ✓ **Renforcement du partenariat avec les acteurs du numérique (Numérica, Franche-Comté Interactive...)**

OBJECTIF 6 : Soutenir les activités non-marchandes scientifiques, culturelles et sportives

Activités non-marchandes par excellence, les pratiques culturelles, scientifiques, artistiques et sportives contribuent à l'émancipation et à l'épanouissement de chacun. Elles constituent des richesses et des apports essentiels pour la vie locale. Les initiatives et les dynamiques culturelles vivantes contribuent à l'attractivité des territoires de vie. Elles ne peuvent relever de la seule contrainte du marché. L'action de la région doit en intégrer la dimension sociale, économique et territoriale et se traduire par un grand chantier de l'économie sociale et solidaire de la culture, des arts, des sciences et des sports. Finissons-en avec la logique de guichet pour passer à des pratiques de partenariat avec les autres collectivités, avec le monde associatif et les acteurs économiques. La politique régionale culturelle doit devenir un vecteur de développement transversal dans les domaines économique, touristique, patrimonial, éducatif et dans celui de la formation professionnelle.

Le Conseil Régional de Franche-Comté veillera en outre à préserver la liberté et l'autonomie des artistes. La culture aide à concevoir l'aménagement des territoires, à emprunter les chemins de l'égalité et de la cohésion sociale, à insuffler un esprit conquérant à la population d'un territoire afin d'accompagner l'activité économique, à inventer des produits culturels de qualité, à embellir, à rendre plus forte et plus intense la vie des citoyens. Mais en aucun cas, la culture ne doit être la domestique d'un pouvoir en quête de clinquant, ou des marchands en quête de respectabilité ou de rentabilité.

Propositions

Construction d'une politique culturelle au niveau régional

- ✓ **Mise en place d'un Forum des acteurs culturels** chargé d'établir un diagnostic, de faire des propositions d'orientation et de mise en œuvre.
- ✓ **Appui a des démarches de concertation dans les territoires** en vue d'élaborer des politiques culturelles de proximité.
- ✓ **Organiser des rencontres régionales et départementales pour la mise en place d'un label « Projet culture / Territoire / Franche-Comté »** et garantir un développement équilibré de la culture sur l'ensemble du territoire comtois.
- ✓ **Impulser et définir une politique de formation** permettant un accès à des formations artistiques sur tout le territoire franc-comtois.
- ✓ **Promouvoir la mise en place de structures coopératives de la culture (AMACCA)** à l'image des AMAP dans le domaine de l'agriculture. Ces structures sont fondées sur le micro mécénat de « citoyens-spectateurs-producteurs », permettant aux individus de ne plus être seulement consommateurs mais d'être aussi co-créateurs de projets culturels en liant culture et citoyenneté active.
- ✓ **S'impliquer pleinement auprès des associations soutenant des projets de lutte contre les préjugés, les discriminations, le racisme et favorisant les projets de vivre-ensemble et intergénérationnels.** Nous soutiendrons les initiatives provoquant un débat démocratique, une réflexion commune sur le principe de « faire société ». Nous constituerons un groupe d'acteurs incontournables sur ces questions afin d'organiser de manière cohérente et constructive des actions tout au long de l'année.
- ✓ **Démocratiser l'accès à l'art contemporain en s'appuyant sur la future Cité des Arts et de la Culture, lieu de diffusion des œuvres du FRAC (Fond Régional d'Art Contemporain).**

Soutien aux initiatives culturelle et artistiques

- ✓ **Soutenir la création, notamment le spectacle vivant par une politique ambitieuse de conventionnement** et d'aides régionales pour le maintien de petites structures culturelles à l'image de salles de cinéma rurales ou de quartier. L'objectif étant d'accompagner les artistes et les structures vers une réelle autonomie économique, à travers la mise en valeur des circuits courts de diffusion, des systèmes de financement solidaires et la mutualisation **des recherches de financement.**

- ✓ **Soutenir les réseaux de diffusion de cinéma là où le secteur privé s'est désengagé.** Ce type d'initiative permet, avec l'aide d'associations locales et des habitants, de maintenir sur un territoire un véritable accès à des films tout public mais aussi d'arts et essai. Ces soirées cinéma permettent également d'échanger, partager, tisser du lien entre les habitants.
- ✓ **Apporter un réel soutien aux pratiques des amateurs.** Celles-ci touchent tous les champs artistiques et valorisent la créativité de chacun. C'est aussi l'occasion de construire ensemble, d'échanger, d'apprendre de l'autre, de se confronter à la vision de l'artiste. Le conseil régional facilitera la mise en commun d'aide au montage de projets ou l'accompagnement des associations porteuses de projets. Nous serons notamment sensibles aux propositions de « reconstruction » en direction des publics dits empêchés ou en situation de fragilité.
- ✓ **Publier chaque année un annuaire régional des structures** afin de donner une résonance régionale aux initiatives locales.
- ✓ **Impulser et soutenir des projets culturels, scientifiques et sportifs de coopération interrégionale** tant à l'échelle française qu'européenne. Soutenir également des projets de coopération culturelle internationale avec des régions du Sud.
- ✓ **Soutenir la culture scientifique et technique** : la région devra également soutenir et aider à la diffusion des actions de culture scientifique et technique, en s'appuyant sur toutes les structures existantes, université, musées, associations, les initiatives locales et les structures d'éducation populaire. Elle privilégiera les actions qui rendent les participants actifs et qui favorisent le débat, des actions qui s'adressent à tous les publics et en particulier aux plus jeunes et à ceux qui sont les plus éloignés de la culture scientifique et technique.

Ajustement de mesures d'aide aux acteurs de terrain

- ✓ **Conditionner les aides régionales à un engagement sur une tarification incitative permettant à tous la pratique des activités culturelles subventionnées.**
- ✓ **Coordonner une politique des transports permettant un accès facilité aux lieux culturels et sportifs sur le principe du « Pass spectacle – transport »**
- ✓ **Mettre en place une charte des festivals éco-responsables** permettant de soutenir des actions favorisant le développement durable lors des manifestations régionales ainsi que dans les lieux culturels subventionnés.
- ✓ **Mettre en place une charte en faveur d'une activité sportive à haute qualité humaine.** Nous proposerons aux grandes fédérations sportives aidées par la région et qui sont déjà dans une démarche autre que celle du sport business de signer cette charte qui proposera :
 - des activités adaptées au plus grand nombre familles, seniors, handicapés, et pas seulement les jeunes
 - une formation en direction des animateurs et officiels bénévoles avec un volet de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et les préjugés
 - un engagement pour des manifestations avec moindre déchets, moindre déplacements et économies d'énergie
- ✓ **Equilibrer les subventions entre le sport « spectacle » et le sport « pratique de vie »**
- ✓ **Lutter contre les préjugés et les discriminations dans le sport** : nous solliciterons les clubs sportifs de haut niveau aidés par la région pour un réel engagement en faveur de la lutte contre les préjugés dans le sport avec des positions claires à chaque « dérapage » d'un joueur ou d'un supporter.

L'écologie, maintenant !

